



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 18 juin 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1141541001

Conclure avec la firme MP Reproductions inc. une entente-cadre d'une durée de 5 ans pour les services de numérisation de plans et documents de formats variés - Appel d'offres public 13-13291 - (6 soumissionnaires) - (Montant estimé : 198 557,23 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1144472005

Accorder un contrat à Champlain Dodge Chrysler Itée pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, pour une somme maximale de 64 879,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13281 - (1 seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143438003

Accorder un contrat à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de 2 pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - (Fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143438004

Accorder un contrat à Manufacturier Bonneau inc., pour une période de vingt-quatre mois, pour l'inspection et l'entretien des équipements de levage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 78 102,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation - (4 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1143484001

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré aux entreprises Vidéotron et Cogéco, pour l'enfouissement de leur réseau câblé aérien respectif dans le cadre du projet de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis, requis par le projet de réalisation du train de l'est dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 153 809,54 \$ (94 263,03 \$ pour l'entreprise Vidéotron et 59 546,51 \$ pour l'entreprise Cogeco)

20.007 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1144822009

Ratifier, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre de travaux préparatoires à la réalisation de travaux municipaux (égout, aqueduc et voirie) dans le boulevard de Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 90 290,31 \$, taxes incluses

20.008 Contrat de construction

CE Service de l'Espace pour la vie - 1140185007

Accorder un contrat à Procova inc. pour le réaménagement de l'accès entre la serre des fougères et la salle André-Bouchard au Jardin botanique de Montréal pour la somme maximale de 390 225,15 \$ (incluant taxes, contingences et incidences) - Appel d'offres public #JAR-2013-01 - (2 soumissionnaires)

20.009 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141035007

Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réalisation de travaux d'ajout d'humidificateur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 38, située au 14201 rue Sherbrooke Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 197 429,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5719 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.010 Contrat de services professionnels

CE Verdun, Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1146459003

Accorder un contrat de services professionnels à G&S Consultants pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative pour le boulevard LaSalle Phase II, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 67 581,85 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 67 581,85 \$ + incidences: 0,00 \$) - Appel d'offres public S14-008 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.011 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie - 1140429002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à M. Michel Bernard, sculpteur-modeleur, pour l'ajout d'un décor de berge érodée aux bassins du Rio de la forêt tropicale humide des Amériques, un écosystème du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 79 681,81 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

20.012 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145951001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes ARCHIPEL ARCHITECTURE INC., CBA Experts-Conseils inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de la relocalisation temporaire de la cour de services de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une somme maximale de 436 767,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13275) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.013 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie - 1145991001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA + s.e.n.c pour fournir des services professionnels d'accompagnement et de suivi du processus de certification LEED des projets Métamorphose de l'Insectarium, Pavillon de verre au Jardin botanique et Biodôme renouvelé, pour une somme maximale de 467 170,74 \$ (contrat; 386 890,88 + contingences 19 344,54\$ + incidences 60 935,32\$), taxes incluses - Appel d'offres public # 14-12332 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.014 Entente

CE Service de la culture - 1133820001

Approuver la convention entre la Société de la Place des Arts et la Ville de Montréal relative à l'amélioration de l'éclairage public sur le trottoir est de la rue Jeanne-Mance entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve et autoriser à cette fin une dépense de 3 564,01 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.015 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1131233010

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Marie-France Paré et M. Jules Caron, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant localisé à l'arrière de la propriété sise au 6775, avenue Charles-Goulet, à Montréal, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 243,1 m², pour le prix de 18 230 \$, plus les taxes applicables

20.016 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1131233011

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Maria Teresa Caterina et M. Mario Ranallo, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant localisé à l'arrière de la propriété sise au 6781, rue Charles-Goulet, à Montréal, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 181,8 m², pour le prix de 13 635 \$, plus les taxes applicables

20.017 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146462001

Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à monsieur Yvon Forget, aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain situé du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 9 372,72 \$, plus les taxes applicables

20.018 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146462002

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Maria Elena Espina, aux fins d'un assemblage résidentiel, deux terrains situés du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 171,7 m², pour le prix de 8 905,22 \$, plus les taxes applicables

20.019 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140515001

Mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er novembre 2014, pour la partie de terrain situé à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er septembre 2015 pour la partie de terrain situé à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 »

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1143972001

Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Les Productions Ondinnok inc. pour l'élaboration et la réalisation de la deuxième édition de l'événement intitulé « Un printemps autochtone d'art » du 30 avril au 8 juin 2015 dans le réseau Accès culture, projet présenté dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1144403003

Adopter une politique de paiement et de remboursement des honoraires juridiques externes dans le cadre de l'octroi de mandats et de l'application de l'article 604.6 et suivants de la Loi sur les cités et villes

30.002 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143496008

Autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement de l'année 2014 du Service de la gestion et de la planification immobilière, représentant le quatrième et dernier versement du soutien à l'organisme Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1146620005

Autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI prévu pour le Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014)

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1143220003

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), (14-006), afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'établissement de leur choix de l'Espace pour la vie Montréal, soit le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, à compter du 1er juillet au 31 décembre 2014

50 – Ressources humaines

50.001 Convention collective / Contrat de travail

CE Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion - 1146497001

Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 930 (brigadiers scolaires) pour la période du 15 août 2011 au 31 décembre 2015

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale - 1141353005

Déposer le rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er mars au 31 mai 2014

60.002 Dépôt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1146190002

Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, au montant de 393 214,50 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence à l'usine de production d'eau de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.003 Dépôt

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1143751005

Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'Insectarium, 4581, rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

60.004 Dépôt

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1143751006

Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial du Jardin botanique - Secteur du futur pavillon de verre, 4101, rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	31
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	1

CE : 20.001
2014/06/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141541001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme MP Reproductions inc. (198 557.23 \$) une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour les services de numérisation de plans et documents de formats variés - Appel d'offres public 13-13291 - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, à compter de la date de son émission suite à l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture sur demande, de services de numérisation de plans et documents de formats variés;
2. d'accorder à MP Reproductions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13291 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-28 11:48

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141541001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme MP Reproductions inc. (198 557.23 \$) une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour les services de numérisation de plans et documents de formats variés - Appel d'offres public 13-13291 - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le service de numérisation de plans et de documents est requis afin d'archiver et de conserver dans son intégralité chaque document. Ce processus a remplacé l'archivage sous forme de microfiche. La numérisation s'effectue conformément aux dispositions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information. Celle-ci attribue une valeur légale aux documents technologiques.

Les documents visés par le présent appel d'offres peuvent se présenter sous forme de plans de différentes dimensions ou de documents variés. Ce service est principalement utilisé dans le cadre de l'émission de permis. Le recours à ce service permet d'assurer l'intégralité des documents tout en maximisant l'usage au bénéfice des services requérants et d'assurer un entreposage de manière sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 2058 1115085003 14 décembre 2011- Conclure avec la firme MP Reproductions inc. (106 655,45 \$) une entente-cadre d'une durée de deux (2) ans, pour les services de numérisation de plans et documents de formats variés - Appel d'offres public 11-11673 - (6 soumissionnaires);

DG082757004 2082757004 – Signé le 13 janvier 2009 – Conclure avec la firme LASON CANADA une entente d'une durée de 24 mois pour effectuer la numérisation sur demande, de plans et documents conformément à l'appel d'offres sur invitation 08-10856 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le Service de l'approvisionnement a lancé l'appel d'offres public 13-13291 pour le renouvellement de la fourniture, sur demande, d'un service de numérisation de plans et de documents variés. Cette entente-cadre collective, basée sur les prix unitaires soumis, sera d'une durée de cinq (5) ans à compter de la date de son émission suite à l'adoption de la présente résolution. Elle permettra à tous les arrondissements et unités d'affaires de se

prévaloir de ces services aux prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ainsi que six arrondissements ont signifié des besoins pour ces services de numérisation. La plupart des autres unités possèdent les équipements nécessaires pour combler ces besoins. Toutefois, toutes les unités d'affaire de la Ville pourront utiliser cette entente pour leurs besoins ponctuels. Les quantités mentionnées au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour une période de soixante mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter, aux soumissionnaires, un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces services.

JUSTIFICATION

Le délai entre l'ouverture des soumissions et l'octroi du contrat est dû à une priorisation du travail de la part de notre Service, et ce, afin de respecter l'importance des demandes et des échéances.

Le délai de validité des prix est toujours en vigueur entre la Ville et le soumissionnaire suite à une demande de maintien des prix intégrale. Le fournisseur a honoré ses prix depuis la création de l'entente temporaire 926254.

Direction générale adjointe – Services institutionnels - Service de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no: 13-13291

Titre : NUMÉRISATION DE PLANS ET DOCUMENTS DE FORMATS VARIÉS

Date de lancement : 2 décembre 2013

Addenda #1, 6 décembre 2013 : Questions et réponses ainsi que corrections des besoins prévisionnels

Addenda #2, 12 décembre 2013 : Questions et réponses ainsi que corrections des besoins prévisionnels

Date d'ouverture : 18 décembre 2013

Preneurs du cahier des charges (6) :

MP Reproductions inc.

Théodore Azuelos Consultants en Technologies (TACT) inc. - Division SIGEDOC

Compagnie Source HOV Canada

Services Informatiques Trigonix inc.

IMDS Productions inc.

Groupe DATA Itée.

Soumissionnaires (6) :

MP Reproductions inc.

Théodore Azuelos Consultants en Technologies (TACT) inc. - Division SIGEDOC

Compagnie Source HOV Canada

Services Informatiques Trigonix inc.

IMDS Productions inc.

Groupe DATA Itée.

Analyse des soumissions :

Le processus d'appel d'offres public est conforme aux encadrements administratifs

suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Suite à l'analyse de conformité administrative des six (6) soumissions, il s'avère que la proposition du plus bas soumissionnaire est celle de MP Reproductions inc.

Tel que prescrit dans les documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Tableau de prix :

(voir pièce jointe)

Montant estimé de l'entente:

MP Reproductions inc.

172 696,00\$ + TPS (5 %) 8 634,80\$ + TVQ (9,975 %) 17 226,43\$ = 198 557,23\$

Adjudicataire recommandé :

De conclure avec MP Reproductions inc., plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture de services de numérisation de plans et documents variés, une entente-cadre aux prix unitaires de leur soumission, conformément à l'appel d'offres public 13-13291. Cette entente-cadre sera d'une durée de cinq (5) ans à compter de la date de son émission suite à l'adoption de la présente résolution.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur

Renouvellement de l'entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de service de numérisation de plans et de documents variés pour tous les services et arrondissements de la Ville de Montréal. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Il y a eu 6 preneurs du cahier des charges et les six ont présenté des offres.

Firmes soumissionnaires	Prix basés sur les prévisions pour 5 ans	Total
MP Reproductions inc.	198557,23 \$	198557,23 \$
Théodore Azuelos Consultants en Technologies (TACT) inc. - Division SIGEDOC	213612,89 \$	213612,89 \$
Groupe DATA Itée.	231396,40 \$	231396,40 \$
Services Informatiques Trigonix inc.	334182,20 \$	334182,20 \$
Compagnie Source HOV Canada	429875,43 \$	429875,43 \$
IMDS Productions inc.	751705,89 \$	751705,89 \$

Dernière estimation réalisée	231237,09 \$	
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		359 888,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse)		81.25%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		553 148,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse)		278,58%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		(32 679,86\$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation)		-14,13%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)		15 055,66 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse)		7.58%

La raison pour laquelle nous avons obtenu un résultat de 14.13% moindre est l'acquisition par le fournisseur d'équipements plus performants. Ceci a réduit de beaucoup ses coûts de production et nous en profitons dans cet appel d'offres.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF et ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins à combler. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des services ou des arrondissements participants, et cette entente pourrait amener des dépenses d'agglomération.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 231 237 \$, taxes incluses, pour un contrat de 60 mois. Cette estimation a été produite en multipliant la consommation estimée par les derniers prix au contrat de 2011, majorés de 2.1 % afin de tenir compte de la fluctuation de l'IPC durant cette période. Pour tous les articles de l'appel d'offres, l'écart moyen entre l'estimation des prix et les prix obtenus est à la baisse de 21.9 % (voir pièce jointe).

Comparativement à l'entente précédente qui avait été conclue en 2011, les prix unitaires obtenus présentent une variation moyenne à la baisse de 25 %, ce qui représente un potentiel d'économie de près de 46 000 \$ pour la durée de l'entente. Cette baisse provient du fait que le fournisseur s'est équipé de machines plus performantes et a diminué du même coup ses coûts de production.

Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'adjudication du contrat. À la date anniversaire, et pour les années subséquentes, l'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande de services de numérisation de plans et de documents en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eliane CLAVETTE
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2014-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514-868-4433

Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1144472005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire, "Champlain Dodge Chrysler ltée", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, pour une somme maximale de 64 879,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13281

IL EST RECOMMANDÉ

1. d'accorder au seul soumissionnaire, "Champlain Dodge Chrysler ltée", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 64 879,24 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur général.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-30 18:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144472005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire, "Champlain Dodge Chrysler ltée", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, pour une somme maximale de 64 879,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13281

CONTENU

CONTEXTE

Un des mandats du Service de police de la Ville de Montréal est d'entretenir et de réparer son parc de véhicules. Le SPVM fait présentement affaires avec une trentaine de centres de service (garages) situés sur tout le territoire de l'île de Montréal. Dans un objectif d'accorder des contrats en bonne et due forme à des centres de service des quatre coins de l'île, le SPVM tiendra des appels d'offres, tant sur invitation que publics, pour l'entretien et la réparation de son parc de véhicules qui compte approximativement 1 237 véhicules (voitures et fourgonnettes).

Le SPVM a donc débuté par le secteur Sud-Ouest. Un premier appel d'offres, sur invitation, a été lancé afin d'accorder un contrat à un centre de service de ce secteur pour l'entretien et la réparation d'une partie de son parc de véhicules, soit ceux utilisés par le poste de quartier 20 ainsi que par la Section intervention et circulation sud. L'adjudicataire du contrat devra assurer l'entretien et la réparation de 45 véhicules.

L'appel d'offres sur invitation 14-13281 a donc été tenu du 30 avril au 9 mai 2014. Trois fournisseurs ont été invités à remettre une soumission, un seul l'a fait.

Malgré le fait que la somme maximale de ce contrat, taxes incluses, soit inférieure à 100 000 \$, le présent octroi de contrat nécessite l'approbation du Comité exécutif étant donné qu'un seul fournisseur a déposé une soumission relativement à cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

Accorder au seul soumissionnaire, "Champlain Dodge Chrysler Itée", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules (secteur sud-ouest de l'île) du Service de police de la Ville de Montréal, au montant de 64 879,24 \$ taxes incluses. Cette partie du parc de véhicules représente 45 voitures et fourgonnettes, soit 40% de Dodge Grand Caravan, 26% de Chevrolet Impala, 15% de Dodge Charger, 11% de Ford Crown Victoria et 8% de véhicules compacts (marques diverses).

JUSTIFICATION

L'appel d'offres sur invitation 14-13281 a été tenu dans le but de répondre aux exigences de la Loi sur les cités et villes.

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « Foire aux questions – Contrats publics », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire « Champlain Dodge Chrysler Itée » n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un de services autres que professionnels,

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire « Champlain Dodge Chrysler Itée » ne détient pas cette autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 64 879,24 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appel d'offres sur invitation 14-13281 a été tenu dans le but de répondre aux exigences de la Loi sur les cités et villes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cet octroi de contrat ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2014: dossier présenté au Comité exécutif.
Juin 2014: octroi du contrat à l'adjudicataire.
Juin 2015: fin du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-21

Dominic HARVEY
Inspecteur chef
Chef de la Division des ressources matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Soutien aux opérations

Approuvé le : 2014-05-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur
Service de police de la Ville de Montréal

Approuvé le : 2014-05-29



Dossier # : 1143438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de 2 pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux (2) pompes de marque Netzsch au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 16 mai 2014;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-04 08:14

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de 2 pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

CONTENU

CONTEXTE

Les décanteurs, au nombre de 21, sont d'énormes bassins qui récupèrent les eaux usées provenant des dessableurs. Les eaux usées y restent environ deux heures pour permettre aux matières en suspension et aux floccs formés à l'aide de produits chimiques de se déposer au fond. Des ponts racleurs grattent les boues déposées au fond du bassin et les écumes qui flottent en surface. Les boues et les écumes sont ensuite pompées vers le bâtiment des boues pour y être déshydratées et incinérées.

Le système de pompage des boues pour quatorze (14) des vingt et un (21) décanteurs est composé de seize (16) pompes à cavité progressive. Vu l'absence de normes de raccordement, chaque pompe est installée en fonction des exigences du manufacturier et cette installation ne peut par la suite être modifiée à moins de réaliser des travaux substantiels aux installations actuelles.

À l'origine et encore aujourd'hui, le système de pompage est composé d'installations en mesure de recevoir que des pompes Netzsch, à l'exception de deux décanteurs.

Dans les circonstances, le service doit pourvoir à l'acquisition de deux autres pompes Netzsch pour palier toute indisponibilité qui pourrait survenir aux pompes actuelles. Comme aucun autre fournisseur ne peut fournir un produit pouvant s'intégrer aux installations actuelles, il est requis de pouvoir procéder de gré à gré avec Netzsch Canada inc., à titre de fournisseur exclusif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0530 - 16 avril 2014 - D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux (2) pompes de marque Netzsch pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 24 mars 2014;

CE12- 0709 - 16 mai 2012 - D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Netzsch Canada Inc., fournisseur unique, pour l'achat de deux pompes à boues de marque Netzsch, pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 11 avril 2012;

Bon de commande 768075 -

CE10 0186 - 24 février 2010 - Octroyer un contrat à la firme PFE Pumps inc. de 80 220,26 \$ pour la fourniture de deux pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour but l'achat et la livraison de deux pompes à boues Netzsch Nemo 4NE100A-CDQ-Z. Ces pompes à déplacement positif de type hélicoïdal, communément appelées "queue de cochon" servent à retirer les boues des trémies des décanteurs no 15 à 28. Ce sont des pompes de 75 hp à vitesse fixe, utilisées à la Station d'épuration depuis 1987. Chaque unité mesure 3,8 mètres et pèse 527 kg.

JUSTIFICATION

Une installation complète comprend le moteur, la boîte d'engrenage (réducteur de vitesse) et la pompe elle-même, le tout monté sur une base en acier qui est encastree dans une base de béton. Le moteur et le réducteur de vitesse ont une vie utile relativement longue et seule la pompe doit être remplacée régulièrement.

Suite à des démarches auprès de la compagnie Netzsch Canada inc., les deux pompes (CE14 0530) qui devaient nous être livrées au mois de septembre ont pu nous être livrées au mois de juin, afin de pallier à des bris imprévus survenus aux pompes actuellement en place.

Donc, afin de renflouer notre inventaire, Netzsch Canada inc. distributeur exclusif des pompes Netzsch pour le Canada, nous a fait parvenir le 16 mai 2014 une proposition au montant de 85 718,46 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de deux nouvelles pompes.

Considérant que :

- il n'existe pas de pompe équivalente qui nous permette d'aller facilement d'un manufacturier à l'autre,
- tout autre modèle de pompe, nous obligerait à faire des modifications substantielles aux installations existantes. Ceci engendrerait des délais et des coûts importants pour réaliser ces travaux. Par la suite, la même problématique se poserait puisqu'il n'existe aucune standardisation parmi les manufacturiers,
- les caractéristiques d'une pompe sont la longueur, la hauteur, le nombre et la position des supports de montage, la dimension et le type d'accouplement au réducteur, le sens de rotation et surtout la position de l'entrée et de la sortie de la pompe. Le remplacement d'un modèle de pompe par un autre s'avère donc une tâche complexe,
- l'acquisition de pompes de la même marque nous permet une interchangeabilité entre les pompes des décanteurs no 15 à 28,
- la compagnie Netzsch est le manufacturier et le distributeur exclusif pour ce produit,

- la pompe Netzsch est compatible avec le réducteur de vitesse et le moteur déjà en place,
- les pompes Netzsch répondent à nos besoins opérationnels et sont conformes à nos exigences techniques, malgré une durée de vie moins longue qu'à l'origine,

- la division Entretien et le fournisseur des pompes Netzsch travaillent de concert à identifier les pistes de solution qui devraient nous permettre de retrouver la durabilité que nous avons auparavant avec ces pompes. Entre temps, il nous faut pallier aux bris imprévus,
- des travaux sont actuellement en cours pour réparer les panneaux perforés des décanteurs no 15 à 28 et des travaux de remise à neuf des décanteurs no 1 à 7 doivent débiter à la mi-juillet. Ces travaux nécessitent l'arrêt en tout temps de trois décanteurs. Nous ne pouvons donc nous permettre de perdre d'autres décanteurs, à cause d'une pompe défectueuse, sans compromettre la mission de la station d'épuration,

Il est donc recommandé d'octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Netzsch Canada inc. au montant de sa soumission, soit 85 718,46 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 85 718,46 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 77 320,47 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (3 727,70 \$) et provinciale (4 670,29 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Support à l'exploitation

Objet de dépenses : Biens non durables / pièces et accessoires -matériel roulant, équipements et infrastructures

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Actuellement, nous n'avons plus aucune pompe en inventaire. Un bris imprévu ou la mise hors service d'une pompe dont la durée de vie est atteinte réduirait notre capacité de traitement des boues qui s'accumuleraient au fond des décanteurs et cela nous obligerait à en fermer un ou plusieurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande : 20 juin 2014

Réception des deux pompes : 5 septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-22

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2014-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-06-03



Dossier # : 1143438004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire conforme la compagnie Manufacturier Bonneau inc., pour une période de vingt-quatre mois, le contrat pour l'inspection et l'entretien des équipements de levage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. - Marcotte pour une somme de 78 102,23 \$ toutes taxes incluses. Appel d'offres sur invitation - 1 seul soumissionnaire

Il est recommandé:

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Manufacturier Bonneau inc., pour une période de vingt-quatre mois, le contrat pour l'inspection et l'entretien des équipements de levage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 102,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (P14-012-AE).
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-11 08:12

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143438004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire conforme la compagnie Manufacturier Bonneau inc., pour une période de vingt-quatre mois, le contrat pour l'inspection et l'entretien des équipements de levage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 78 102,23 \$ toutes taxes incluses. Appel d'offres sur invitation - 1 seul soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées compte près de 165 équipements de levage (monorails, potences et ponts roulants) localisés à l'intérieur des différents bâtiments de la station d'épuration et sur le réseau des intercepteurs. Ces équipements de levage sont sollicités entre autres pour des travaux d'entretien, la réception des marchandises et dans le cadre de nos opérations quotidiennes. Les charges à déplacer et à soulever peuvent varier de 50 kilos à 35 tonnes. Puisque ces équipements sont essentiels au bon fonctionnement des opérations, nous devons en confier l'inspection, l'entretien et les réparations à une firme spécialisée dans ce domaine, pour s'assurer qu'ils demeurent fonctionnels en tout temps et qu'ils puissent être opérés en toute sécurité.

Le 5 mai 2014, nous avons fait parvenir un appel d'offres sur invitation à cinq firmes spécialisées dans ce domaine: Manufacturier Bonneau inc., Pont roulant National inc., Pont roulant Protech inc., GB levage inc., JR levage inc. . L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 mai 2014. Aucun addenda n'a été émis pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 686265 - Octroyer à la compagnie Bonneau impact service un contrat de 64 742.33\$ toutes taxes incluses pour l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements de levage à la station d'épuration des eaux usées et sur le réseau des intercepteurs - Approuvé par le DG le 14 novembre 2011.

DESCRIPTION

Le contrat consiste à fournir les matériaux, la main-d'oeuvre, les équipements, l'outillage et le transport pour l'inspection, l'entretien et la réparation d'équipements de levage sur le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Lors de l'ouverture des soumissions quatre compagnies nous ont fait parvenir une soumission. Seule la compagnie Manufacturier Bonneau (1990) inc. nous a présenté une proposition conforme. Les propositions des compagnies Pont roulant National inc., Pont roulant Protech inc et GB levage inc. étaient irrecevables puisqu'elles dépassaient la limite permise de 100,000. \$ pour un appel d'offres sur invitation.

Tableau d'analyse des soumissions
Appel d'offres sur invitation P14-012-AE

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Manufacturier Bonneau (1990) inc.	74 383.08 \$	3 719.15 \$	78 102.23 \$
Estimation interne des professionnels	67 656.56 \$	3 560.00 \$	71 216.56 \$
Coût moyen des soumissions reçues			78 102.23 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			6 885.67 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			9.67%

L'écart de 9,67% entre la plus basse conforme et l'estimation interne s'explique par un ajustement de prix par rapport à la compétition dans ce domaine spécialisé.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Manufacturier Bonneau inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de sa soumission; soit 78 102,23\$, toutes taxes incluses.

L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 13 mai 2014. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2015 à 2016.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 78 102,23 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 70 450,42 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (3 396,49 \$) et provinciale (4 255,32 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation - infrastructures municipales / général

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le manque d'entretien de même que l'absence d'inspection annuelle sur les équipements de levage affecterait nos opérations quotidiennes et mettrait en danger la sécurité des employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-28

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2014-06-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-06-04

**Dossier # : 1143484001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, un contrat de gré à gré aux entreprises Vidéotron et Cogéco, pour l'enfouissement de leur réseau câblé aérien respectif dans le cadre du projet de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis, requis par le projet de réalisation du train de l'est dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autoriser à cette fin une dépense totale de 153 809,54 \$: (94 263,03 \$ pour l'entreprise Vidéotron et 59 546,51 \$ pour l'entreprise Cogeco).

Il est recommandé :

1. d'accorder, dans le cadre du projet de réalisation du train de l'est, un contrat de gré à gré à l'entreprise Vidéotron, pour l'enfouissement de son réseau aérien câblé de télécommunication le long du boulevard Maurice-Duplessis, entre la 71^e avenue et le boulevard Rivières-des-Prairies, pour une somme maximale de 94 263,03 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. d'accorder, dans le cadre du projet de réalisation du train de l'est, un contrat de gré à gré à l'entreprise Cogéco, pour l'enfouissement de son réseau aérien câblé de télécommunication le long du boulevard Maurice-Duplessis, entre la 71^e avenue et le boulevard Rivières-des-Prairies, pour une somme maximale de 59 546,51 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
3. d'autoriser le chef de division de la Division des Grands Projets - portefeuille de projets n° 2 de la Direction des transports, à signer les demandes de modifications du réseau de télécommunication des entreprises Vidéotron et Cogéco;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 08:01

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143484001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, un contrat de gré à gré aux entreprises Vidéotron et Cogéco, pour l'enfouissement de leur réseau câblé aérien respectif dans le cadre du projet de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis, requis par le projet de réalisation du train de l'est dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et autoriser à cette fin une dépense totale de 153 809,54 \$: (94 263,03 \$ pour l'entreprise Vidéotron et 59 546,51 \$ pour l'entreprise Cogeco).

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2006, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de promouvoir la réalisation d’une nouvelle ligne de trains de banlieue desservant l’est de Montréal et la couronne nord-est de la région métropolitaine. Ce projet empruntera les lignes ferroviaires existantes sur le territoire de la Ville de Montréal (ligne Deux-Montagnes et ligne du Canadien National(CN)/subdivisions Saint-Laurent et Joliette et nécessitera la construction d’un nouveau lien ferroviaire entre la voie existante du CN à Repentigny, et celle du Canadien Pacifique (CP) à Mascouche. Elle reliera la gare centrale à la nouvelle gare terminale de Mascouche. L'Agence métropolitaine de transport (AMT) est responsable de ce projet.

La mise en service du train de l'est, prévue initialement à l'automne 2012, a été reportée suite à une demande du gouvernement du Québec de réévaluer les coûts avant de poursuivre le projet. Les travaux ferroviaires du CN sont en cours depuis le printemps 2009. Les travaux d'aménagement de certaines gares de Montréal ont également débutés.

La mise en service du train de l'est est prévue à l'automne 2014 selon le dernier échéancier de l'AMT .

Afin de desservir ces nouvelles gares ou d'en améliorer l'accessibilité, des travaux sont parfois requis sur le réseau routier de la Ville. C'est le cas du boulevard Maurice-Duplessis qui doit être parachévé aux abords de la future gare Rivière-des-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Le parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard de la Rivière-des-Prairies et le boulevard Armand-Chaput consiste à :

1. Reconstruire la section du boulevard entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 71^e Avenue.

2. Construire la section du boulevard entre la 71^e Avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste.
3. Reconstruire la section du boulevard entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et le boulevard Armand-Chaput.

Il est à noter que de part et d'autre du présent projet de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis soit à l'est du boulevard Rivière- des -Prairies et à l'ouest du boulevard Armand- Chaput, les réseaux électriques et de télécommunication sont enfouis.

À l'intérieur de la zone du projet, les réseaux électriques et de télécommunication sont inexistant dans les sections allant de la 71^e Avenue au boulevard Saint-Jean-Baptiste et du boulevard Saint-Jean-Baptiste au boulevard Armand-Chaput. Ils seront construits en souterrain (réseaux enfouis). Les coûts de construction seront assumés par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui les louera aux compagnies exploitant ces réseaux. Il en résulte que les réseaux électriques seront construits en souterrain et cela sans coûts pour la Ville.

La situation est différente dans la section entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 71^e Avenue, objet du présent dossier. Celle-ci est pourvue de réseaux aériens. Les travaux de parachèvement du boulevard prévoient d'enfouir ces réseaux. Un programme d'Hydro-Québec permet de soumettre une demande pour que cette société prenne en charge certains frais d'enfouissement, sans les facturer à la Ville. Avant d'accepter d'assumer une partie des frais, Hydro-Québec demande cependant une résolution du conseil municipal pour authentifier la demande de la municipalité.

La Ville a donc soumis la demande requise, (résolution CM12 0560) et Hydro-Québec l'a acceptée.

La Ville doit néanmoins assumer les coûts de déplacement des fils aériens des autres réseaux techniques urbains (RTU) qui utilisaient le réseau aérien d'Hydro-Québec sur poteau, dans ce cas : les entreprises Vidéotron et Cogéco.

Ce dossier décisionnel s'inscrivant dans un projet plus large, le tableau suivant en trace le portrait;

Étapes terminés	Coûts	Date de début	Date de fin
Travaux de la CSEM , tronçon 1	51 282,74 \$	Février 2013	Avril 2013
Travaux de la CSEM , tronçon 2	81 389,06 \$	Avril 2013	Mai 2013
Construction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la 87 ^e Avenue, tronçon 1.	1 765 703,20\$	Mai 2012	Août 2012
Construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, tronçons 2 - (avenue Olivier-Lejeune à boulevard Saint-Jean-Baptiste).	4 162 108,44\$	Novembre 2012	Juin 2013

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Coûts	Date de début	Date de fin
Travaux de déplacement des réseaux de l'entreprise Vidéotron	94 263,03 \$	Septembre 2014	Décembre 2014
Travaux de déplacement des réseaux de l'entreprise Cogéco	59 546,51 \$	Septembre 2014-	Décembre 2014

Description	Date de début	Date de fin
Travaux de la CSEM, tronçon 3 (boulevard Rivière-des-Prairies à avenue Olivier-Lejeune).	Février 2014	Avril 2014
Travaux d'Hydro-Québec (enfouissement des fils et enlèvement des poteaux).	Septembre 2014	Mai 2015
Construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87 ^e Avenue, tronçon 1.	Mai 2014	Septembre 2014
Construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste, tronçon 2.	Septembre 2014	Décembre 2014
Construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, entre la rue Olivier-Lejeune et le boulevard Rivière-des-Prairies, tronçon 3.	Juillet 2015	Novembre 2015
Construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Rivière-des-Prairies, tronçon 3.	Mai 2016	Octobre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0326 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87^e Avenue (réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1134822004);

CG12 0258 - 24 août 2012 - Accorder un contrat à Construction G-Nesis inc. pour la construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier-Lejeune (1120266047);

CM12 0560-19 juin 2012- Autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme << Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques >> d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis. (1114021004) ;

CM12 0042 - 23 janvier 2012 - Accorder un contrat à Bentech Construction inc. pour la construction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Armand-Chaput au boulevard Saint-Jean-Baptiste (1110266050);

CE11 1605 - 12 octobre 2011 - Autoriser les lancements d'appels d'offres publics pour le parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Rivière-des-Prairies et les abords de la gare Rivière-des-Prairies (1114021002);

CE10 1135 - 7 juillet 2010 - Appuyer la réalisation des travaux requis pour la mise en service du train de l'est, sur le tronçon montréalais, tel que proposé par l'AMT (1104933001);

CG08 0362 - 19 juin 2008 - Adoption du plan de transport (1081053001);

CE06 0715 - 17 mai 2006 - Accord de principe sur le projet de train de l'est de l'AMT, mandatant le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en collaboration avec le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés, à procéder à l'analyse de l'insertion urbaine des gares et mandatant le SITE pour coordonner le dossier auprès de l'AMT et assurer l'intégration des enjeux municipaux (1063250001).

DESCRIPTION

La décision d'enfouir les réseaux câblés ayant été prise par la Ville, les entreprises Vidéotron et Cogéco devront procéder au déplacement de leurs câbles en aérien dans le réseaux souterrain nouvellement construit par la Commission des services électrique de Montréal (CSEM) et ce, le long du boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 71e Avenue.

JUSTIFICATION

Les réseaux aériens des entreprises Vidéotron et Cogéco ne peuvent être maintenus tels quels, puisqu'Hydro-Québec procédera à l'enlèvement des poteaux existants au printemps 2015.

La relocalisation des câbles aériens dans le réseau souterrain et l'enlèvement des poteaux sont des travaux prérequis pour la construction des conduites d'eau et d'égout dans le lot 3 du projet de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis, soit entre l'avenue Olivier-Lejeune et le boulevard Rivière-des-Prairies.

Les entreprises Vidéotron et Cogéco étant respectivement propriétaire de leur ligne de télécommunication, elles sont les seules à pouvoir intervenir sur leur réseau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entreprise Vidéotron a fourni une estimation du coût des travaux requis totalisant 85 693,66 \$, taxes incluses. Puisque l'entreprise Vidéotron facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux, il est proposé d'ajouter une réserve de 10 %, soit 8 569,37 \$, pour des travaux imprévus que nous ne pouvons pas détailler pour le moment. Le coût total

estimé du contrat est ainsi de 94 263,03\$.

L'entreprise Cogéco a fourni une estimation du coût des travaux requis de 47 082,57 \$ sans taxe, en ajoutant les taxes nous avons un total de 54 133,19 \$. Puisque l'entreprise Cogéco facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux, il est proposé d'ajouter une réserve de 10 %, soit 5 413,32\$, pour des travaux imprévus que nous ne pouvons pas détailler pour le moment. Le coût total estimé du contrat est donc de 59 546,51\$.

Au meilleur de nos connaissances les coûts estimés des travaux par les entreprises Vidéotron et Cogéco correspondent aux prix du marché.

À cette étape, la Ville émettra des bons de commandes aux entreprises Vidéotron et Cogéco pour les sommes estimées. Une fois les travaux terminés, ces dernières transmettront à la Ville une facture détaillée des travaux réalisés; la Ville aura alors à payer les coûts réels encourus par ces entreprises.

Les crédits nécessaires pour donner suite à ce dossier sont prévus au PTI 2014-2016 de la Direction des Transport, projet 75006 train de l'est.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la fonction finances du Service des finances. Les estimations de coût des entreprises Vidéotron et Cogéco se retrouvent dans la pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En accord avec la vision de son plan de transport adopté en 2008, la Ville mise sur le transport collectif pour réduire significativement la dépendance à l'automobile. Le projet permet l'accessibilité à la future gare du train de l'est, à son terminus d'autobus et à son stationnement incitatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des présents contrats fait partie des diverses phases à prévoir pour aménager un accès sécuritaire à la gare au moment de la mise en service du train de l'est de l'AMT. Il importe donc de procéder aux travaux faisant l'objet du présent dossier afin de permettre la réalisation des autres phases subséquentes et ainsi respecter l'échéancier du projet global de l'AMT et de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications relatives aux travaux des entreprises Vidéotron et Cogéco s'inscrivent dans le plan global de communication du projet de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, train de l'est.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2014: octroi des contrats objet du présent dossier décisionnel,
Septembre-décembre 2014: réalisation des travaux,
Septembre 2014-Mai 2015: travaux Hydro-Québec (enfouissement des lignes électrique et enlèvement des poteaux).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves CHAMBERLAND
Ingénieur(e) charge(e) de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2014-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude CARETTE
Directeur des transports

**Dossier # : 1144822009**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Ratifier, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre de travaux préparatoires à la réalisation de travaux municipaux (égout, aqueduc et voirie) dans le boulevard de Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 90 290,31 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:
de ratifier, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur
exclusif, pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre de travaux
préparatoires à la réalisation de travaux municipaux (égout, aqueduc et voirie) dans le
boulevard de Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont, pour une somme
maximale de 90 290,31 \$, taxes incluses, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-28 14:04**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Ratifier, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre de travaux préparatoires à la réalisation de travaux municipaux (égout, aqueduc et voirie) dans le boulevard de Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 90 290,31 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a identifié comme prioritaires le remplacement de la conduite d'égout et de la conduite d'eau dans le boulevard Maisonneuve entre l'avenue Northcliffe et l'avenue Claremont. Également, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier. Le projet couvre la reconstruction complète de la chaussée et la reconstruction ponctuelle des trottoirs.

Des travaux préparatoires de Gaz Métro étaient préalables aux travaux municipaux. Or, à la demande de la Ville, Gaz Métro a dû modifier son réseau de distribution dans l'intersection du boulevard Maisonneuve et l'avenue Marlowe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0578 - Le 17 juin 2013 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs dans le boulevard de Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 387 701,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 278101 (6 soumissionnaires) (1134822018);
CE11 0254 - Le 2 mars 2011 - Approuver la programmation et autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et

d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant. (1100746001)

DESCRIPTION

Il s'agit de ratifier une entente de gré à gré à Gaz Métro puisque cette entreprise a effectué une modification (déplacement) à son réseau de distribution qui était en conflit avec le réseau d'égout proposé. En effet, la conduite de Gaz Métro se trouvait au-dessus de l'emplacement du regard proposé dans l'intersection du boulevard Maisonneuve et l'avenue Marlowe. Ces travaux comprenaient, sans s'y limiter, à:

- L'abandon du réseau de gaz existant en conflit dans l'intersection du boulevard Maisonneuve et l'avenue Marlowe ;
- La relocalisation du réseau de Gaz Métro qui traverse l'intersection pour se raccorder avec la conduite de gaz au sud du boulevard Maisonneuve (environ 15m) ;
- La reconstruction d'une nouvelle conduite quelques mètres plus à l'est de la conduite existante ;
- La réfection temporaire des surfaces de la chaussée endommagées.

JUSTIFICATION

Ces travaux de déplacement de conduites appartenant à GazMétro furent gérés par elle et exécutés en juillet 2013 par son sous-contractant avec lequel une entente-cadre était alors en vigueur pour divers travaux du genre.

La modification du réseau de GazMétro fut conditionnée par l'installation d'une nouvelle structure du réseau d'égout. Les travaux réalisés furent le déplacement d'environ 20m de conduit de gaz de 60mm de diamètre installé à l'intérieur d'une gaine d'acier dans l'intersection du boulevard Maisonneuve et l'avenue Marlowe. Selon l'estimation budgétaire de GazMétro, le coût maximal pour ces travaux, incluant les contingences était de 198 000 \$. Les crédits pour ces dépenses à venir ont alors été réservés dans le cadre du projet pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs au compte des dépenses incidentes (dossier décisionnel 1134822018).

La facture à payer de Gaz Métro par la Ville est de 90 290,31 \$, taxes incluses, et se retrouve en pièce jointe. Etant donné l'envergure des travaux effectués, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports considère que le coût réclamé correspond aux prix historiques dans des conditions similaires.

Cette dépense incidente relié à l'octroi d'exécution des travaux avait préalablement été approuvé par les instances (CM13 0578) le 17 juin 2013 et afin de se conformer aux règles administratives de la Ville, le présent sommaire est requis pour ratifier le contrat avec Gaz Métro.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au moment du paiement de la facture, les dépenses seront imputées au compte prévu à cet effet, tel qu'indiqué dans l'intervention de la Direction de la comptabilité et du contrôle financier du Service des finances au dossier 1134822018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet n'est pas assujetti à l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDEFP en vertu de l'article 32 puisque les travaux consistaient uniquement en la relocalisation d'une conduite de gaz existante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de relocalisation du réseau de distribution de gaz, d'une durée d'environ 5 jours, ont été réalisés en juillet 2013 afin de minimiser les impacts sur la circulation, considérant que l'emplacement est situé près d'une station de métro et de train.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les résidents du secteur ont été avisés du début des travaux de Gaz Métro par le biais d'un avis aux résidents. Cet avis avait pour objet la portée des travaux, le calendrier de réalisation et les mesures de mitigations mises en place pendant les travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette entente gré à gré permettra le paiement des travaux de Gaz Métro.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etleva MILKANI
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-09

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-28

Approuvé le : 2014-05-28



Dossier # : 1140185007

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc. pour le réaménagement de l'accès entre la serre des fougères et la salle André-Bouchard au Jardin botanique de Montréal, pour la somme maximale de 390 225,15 \$ (incluant taxes, contingences et incidences) - Appel d'offres public #JAR-2013-01 - Deux (2) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 390 225,15 \$ taxes incluses, pour le réaménagement de l'accès entre la serre des fougères et la salle André-Bouchard au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à **Procova Inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 829,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **#JAR-2013-01** ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-29 18:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140185007

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc. pour le réaménagement de l'accès entre la serre des fougères et la salle André-Bouchard au Jardin botanique de Montréal, pour la somme maximale de 390 225,15 \$ (incluant taxes, contingences et incidences) - Appel d'offres public #JAR-2013-01 - Deux (2) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1931 par le frère Marie Victorin et conçu par l'architecte de paysage Henry Teuscher, le Jardin botanique de Montréal est un site qui fait la fierté des Montréalais, qui lui vouent une sincère et profonde affection. Accueillant en moyenne près de huit cent mille (800 000) visiteurs par année, il a été désigné en 2009 lieu historique national du Canada par la Commission des lieux et éléments historiques du Canada. Ses jardins thématiques, ses serres d'exposition et de conservation rassemblent des collections d'une diversité significative qui en fait un des jardins botaniques les plus importants du monde.

La serre des fougères est située à l'extrémité est du complexe d'accueil. Elle a été bâtie en 1956 et l'aménagement actuel date de 1992. Elle est adjacente à la salle André-Bouchard, une aire d'exposition faisant partie du Centre sur la biodiversité, construit en 2010 en partenariat avec l'Université de Montréal.

Actuellement, ces deux espaces communiquent par le biais d'une porte dérobée, servant comme porte d'issue de la serre des fougères; ce lien entre les deux n'étant, visiblement, pas très marqué. Le but est de créer un rapport plus attractif entre ces espaces et l'intégrer en un circuit de visite plus harmonieux avec un lien naturel et direct entre les deux. L'aménagement actuel est dominé par un massif rocheux (rocher artificiel) adossé à une cloison coupe-feu qui fait obstacle et repousse le visiteur. Ce massif, à l'origine, clôturait le circuit de visite des serres, car il n'y avait pas de continuité ni de lien vers aucun autre bâtiment.

L'intervention vise à réaménager ce lien pour améliorer le passage de part et d'autre. Le but est de créer un fort lien visuel qui unira les deux espaces, au moyen d'une jonction pratique, qui génère une transition fluide, à la fois efficace et harmonieuse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0556 - 14 avril 2014 : approuver un projet de convention par lequel la firme "Beaupré Michaud et Associés, Architectes" s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement de l'accès entre la serre des fougères et la salle André-Bouchard du Centre sur la biodiversité au Jardin botanique et faire la surveillance des travaux - 141 516,40 \$.

- CM13 0870 - 16 septembre 2013 : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi du contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux de réaménagement de l'accès entre la serre des fougères et la salle André-Bouchard du Centre sur la biodiversité du Jardin botanique.

Les travaux du côté de la salle André-Bouchard consistent en un réaménagement mineur de l'espace, alors que du côté de la serre des fougères, les travaux sont de plus grande ampleur. Ils concernent, en premier lieu, la démolition du massif rocheux qui obstrue le lien visuel, ainsi que le percement du mur coupe-feu séparant les deux espaces afin d'agrandir l'ouverture du passage et l'enlèvement de certains finis et parements. À cela, s'ajoutent les travaux de réfection des rochers artificiels avec une chute d'eau, l'installation d'un nouveau vestibule avec des portes à commande automatique. Finalement, le ragréage de certains finis et parements dans la zone des travaux et l'installation d'un mur végétalisé de chaque côté du nouvel accès. Les travaux impliquent également des interventions en structure, en mécanique et en électricité, de même que des interventions sur les systèmes d'arrosage et de brumisation, de chauffage, ventilation, climatisation, système d'alarme incendie, de détection et sécurité et autres contrôles.

Il s'agit donc d'effectuer les travaux suivants :

- Démolition des massifs rocheux artificiels;
- Percement du mur coupe-feu séparant la serre des fougères et la salle André-Bouchard;
- Démolition des revêtements et parements de murs, plafonds et autres finis;
- Travaux de structure des rochers artificiels;
- Construction de la nouvelle configuration des rochers artificiels et d'une chute d'eau;
- Installation d'un vestibule à portes à commande automatiques;
- Installation d'un nouveau plafond abaissé;
- Aménagement des surfaces et des fixations en vue de l'installation d'un mur végétalisé;
- Travaux sur les systèmes de mécanique, d'électricité, de ventilation, de chauffage et de climatisation;
- Travaux sur les systèmes d'alarme incendie, de détection et de contrôles;
- Travaux sur les systèmes d'irrigation et de brumisation.

Un montant de 10% représentant les contingences a été spécifié dans le formulaire de soumission. Un montant pour les incidences est prévu pour ce projet pour couvrir les dépenses suivantes :

- L'installation d'un mur végétalisé;
- Le remplacement de la terre de plantation et des plantes de la collection affectées par les travaux;
- La réalisation d'un système d'affichage et de signalisation adapté au concept du projet.

JUSTIFICATION

Suite à la publication, le 31 mars 2014, de l'appel d'offres public JAR-2013-01 dans le journal "La Presse" et sur le SÉAO et le dépôt des soumissions prévu pour le 23 avril 2014, huit (8) firmes de construction ont acquis le cahier des charges, parmi lesquelles deux (2)

ont déposé des soumissions, représentant 25 % des preneurs de cahier des charges. Inversement six (6) firmes n'ont pas soumissionné, représentant 75 % de celles ayant acquis le cahier des charges. Après une vérification auprès des firmes ayant acquis le cahier des charges et n'ayant pas soumissionné, les motifs suivants ont été invoqués :

- Axe Construction Inc. s'est désisté de son rendez-vous et n'a pu effectuer la visite obligatoire du site, étant pris par un autre projet.
- Les entreprises suivantes : Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., Les Entreprises QMD inc. et Trempro Construction n'ont pas effectué la visite obligatoire du site et, de fait, ne pouvaient soumissionner.
- Kabian Construction Inc. et Norgereq Ltée ont manqué de temps et de ressources humaines à consacrer au projet, étant pris par d'autres échéances.

Liste des preneurs du cahier des charges par ordre alphabétique :

1. Axe Construction
2. Kabian Construction Inc.
3. Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
4. Les Entreprises QMD inc.
5. Norgereq Ltée.
6. Procova Inc.
7. Roland Grenier Construction
8. Trempro Construction Inc.

L'analyse des soumissions a démontré que les soumissionnaires sont jugés conformes.

Voici un tableau des soumissions classées par ordre croissant :

Soumissions conformes	Montant	Contingences 10 %	Total
1 - Procova Inc.	338 026,50 \$	33 802,65 \$	371 829,15 \$
2 - Roland Grenier Construction	443 754,06 \$	44 375,41 \$	488 129,47 \$
Dernière estimation du projet		300 767,00 \$	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)		429 979,31 \$	
Écart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)		15,6 %	
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)		116 300,32 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)		31,2 %	
Écart entre la plus basse conforme et		71 062,15 \$	

la dernière estimation (\$)	23,6 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	116 300,32 \$ 31,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	

La dernière estimation du projet, indiquée dans le tableau ci-dessus, a été réalisée par la firme d'architecture Beaupré Michaud et Associés, Architectes, qui a été mandatée par la Ville (Commande SIMON - 01 novembre 2013 - Bon de commande 894060, # D379808 et D384231) pour réaliser les plans et devis et assurer la surveillance de chantier.

Le montant de la soumission la plus basse est supérieur à la dernière estimation des professionnels de 71 062,15 \$ équivalant à 23,6 %. Cet écart s'explique par le fait que les professionnels se soient basés sur les prix du marché pour la réalisation de travaux avec des spécifications particulières. Cependant, l'écart peut s'expliquer par le fait que les soumissionnaires aient ajustés leur prix aux conditions très spécifiques de ce projet, notamment sa localisation dans un espace très restreint et contraignant pour l'exécution des travaux, en considérant, particulièrement, les travaux de démolition des rochers artificiels et de l'accès au chantier. Aussi, le caractère unique de ce projet qui consiste, également, la construction de rochers artificiels dans une nouvelle configuration, a eu certainement un impact notable sur les offres soumises.

Il est à noter que, dû à des erreurs d'addition dans le cas du soumissionnaire Roland Grenier Construction, le montant total inscrit sur ses documents de soumission a été modifié et reporté avec les corrections appropriées. Ces erreurs de calcul n'ont aucun impact sur le processus d'octroi et n'en modifie aucunement la portée. Ceci a seulement eu pour effet de modifier les montants inscrits et le total de la soumission sans influencer sur la position des offres. L'offre de Roland Grenier Construction demeure la plus élevée des deux. Le tableau d'analyse des offres a été, incidemment, modifié en conséquence en tenant compte des corrections.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 14 avril 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Procova Inc., est le suivant : 2725-0133-91

Par ailleurs, l'entreprise Procova Inc. n'a pas à obtenir une autorisation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas de telle autorisation dans le cadre d'autres contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de trois cent soixante et onze mille huit cent vingt-neuf dollars et quinze cents (371 829,15 \$) \$, taxes et contingences comprises. Le montant des incidences prévues pour le projet est de dix-huit mille trois cent quatre-vingt-seize dollars (18 396,00 \$) incluant les taxes, équivalent à 4,9 % du montant du contrat, ventilé comme suit :

Incidences	Montants (avant taxes)
• Installation d'un mur végétalisé;	10 000,00 \$
• Terre de plantation et plantes à remplacer	4 500,00 \$
• Affichage et signalisation	1 500,00 \$
Total	16 000,00 \$

Ce montant est déjà réservé au PTI d'Espace pour la vie pour la période 2014-2016 via le sous-projet Investi #123 700 5000. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale. Le montant net à imputer au règlement d'emprunt # 7713043 est de 339 400.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a toujours été une exigence de conception pour chaque projet de construction d'Espace pour la vie. Ce projet prévoit un nouveau mur végétalisé et un système d'éclairage ayant des objectifs élevés de performance et de durabilité en vue de réaliser des économies d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette démarche vise l'amélioration de l'état des installations d'une institution publique de prestige qui fait la fierté de Montréal. Les travaux n'impliqueront pas d'interférence du domaine public, car ils seront localisés dans l'enceinte du Jardin botanique. Aucun arrêt des activités de l'institution n'est prévu. Le report de la décision aurait quant à lui un impact financier en raison de l'indexation au coût de la vie, en plus de retarder la concrétisation du lien projeté entre ces deux espaces adjacents : le complexe des serres d'exposition et le Centre sur la biodiversité. Ces travaux seront la marque d'interventions appropriées, tel que prôné par la direction d'Espace pour la vie dans un but précis d'amélioration des installations, en tenant compte des recommandations techniques des professionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de réalisation :	juin 2014
Réalisation des travaux :	juillet à octobre 2014
Mise en service :	novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'Espace pour la vie , Direction (Laura VALCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahmed ABED
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-02

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2014-05-29



Dossier # : 1141035007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réalisation de travaux d'ajout d'humidificateur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 38, située au 14201 rue Sherbrooke Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (bâtiment 0762) - Dépense totale de 197 429,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5719 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 197 429,90 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ajout d'humidificateur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 38, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 175 854,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5719;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-30 13:21

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141035007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réalisation de travaux d'ajout d'humidificateur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 38, située au 14201 rue Sherbrooke Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (bâtiment 0762) - Dépense totale de 197 429,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5719 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 38 est située au 14201 rue Sherbrooke Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles (voir photo en pièce jointe). En 2011, la Ville a mandaté les firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., EXP inc. et SDK et associés inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). En 2013, une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 38 a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter.

L'unité de traitement d'air n'a pas d'humidificateur. Cette unité alimente l'édifice en air frais et la distribue au système de climatisation ou de chauffage selon les besoins saisonniers. En période de chauffage, le taux d'humidité est très bas et cause des inconforts aux usagers. De plus, il y a d'autres travaux en plomberie qui sont nécessaires tel que la réparation d'un drain de plancher du garage, l'ajout d'une boucle de recirculation d'eau chaude dans les espaces du chef aux opérations et l'ajout d'un chauffe-eau dédié au garage pour le déglacage des camions de pompiers. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser l'ensemble de ces travaux.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse le 16 avril 2014. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 mai 2014. Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 22 au 25 avril 2014.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0049 - 24 février 2011 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil, EXP inc. et SDK et associés, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 610 084,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11452 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu trois preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et deux ont déposé leur soumission. La localisation de la caserne et le type de travaux peuvent expliquer le faible intérêt des entrepreneurs. Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Procova inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux d'ajout d'humidificateur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 38.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement :

- ajout d'un humidificateur au système de chauffage;
- ajout d'une boucle de recirculation d'eau chaude dans les espaces du chef aux opérations;
- ajout d'un chauffe-eau dédié au garage pour le déglçage des camions de pompiers;
- réparation d'un drain de plancher problématique au garage.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Toutes les soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Procova Inc.	152 916,75	22 937,51	175 854,26
Centco	177 061,50	26 559,23	203 620,73
Estimation des professionnels externes (\$)	285 581,96	42 837,29	328 419,25
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			189 737,49
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)			7,89%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			27 766,46
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			15,79%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-152 564,99
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100)			-46,45%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 328 419,25 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 152 564,99 \$ (-46,45 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 01 - clauses administratives (40 690,94 \$ avant taxes), le chapitre 02 - aménagement du terrain (12 300,00 \$ avant taxes) et le chapitre 15 - mécanique (62 470,00 \$ avant taxes).

Le coût moyen des deux soumissionnaires est de 189 737,49 \$ ce qui représente un écart de 7,89 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 27 766,46 \$, soit 15,79 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Procova inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Procova inc. détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 175 854,26 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 21 575,63 \$ (12,3 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux, expertises et de déménagement.

Le montant à autoriser totalise 197 429,90 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il y a un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction au devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder à l'ajout d'humidificateur afin de rendre un environnement plus sain pour les occupants. De plus, l'ajout et le remplacement d'éléments de plomberie sont nécessaires pour des besoins d'opération.

Il est préférable que les travaux d'ajout d'humidificateur reliés avec l'unité de traitement d'air soient réalisés avant la prochaine saison de chauffage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13780 - Mandat : 16990-2-001

Octroi du contrat au CE :	Juin 2014
Réalisation des travaux :	Juin 2014 à novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-16

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée BONIN
Chef de division

En remplacement de :
Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière
(pour la période du 28 au 30 mai 2014)

Approuvé le : 2014-05-30

Approuvé le : 2014-05-30



Dossier # : 1146459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à "G&S Consultants" pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour le boulevard LaSalle Phase II, Arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 67 581,85 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 67 581,85 \$ + incidences: 0,00 \$). Appel d'offres public S14-008 (7 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

Au comité exécutif

1- D'autoriser une dépense de 65 885,55 \$, taxes et contingences incluses, représentant 97,49 % du coût total du contrat pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour le projet de reconstruction du boulevard LaSalle Phase II (S14-008);

2- D'accorder à G&S Consultants, le soumissionnaire se situant au premier rang, après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 67 581,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public S14-008;

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera assumée à 65,74 % par le SITE pour un montant de 44 428,31 \$ et à 31,75 % par la DGSRE pour un montant de 21 457,24 \$;

4- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-06-05 10:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1146459003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à "G&S Consultants" pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour le boulevard LaSalle Phase II, Arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 67 581,85 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 67 581,85 \$ + incidences: 0,00 \$). Appel d'offres public S14-008 (7 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et le contrôle des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (Serres municipales).

L'échéancier des travaux se situe entre le 11 août au 14 octobre 2014.

Les infrastructures de ces tronçons des rues ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun . Ces évaluations ont permis d'établir la priorité de reconstruction du réseau d'aqueduc pour cette section et d'y effectuer les rénovations requises.

Pour les travaux du boulevard Lasalle, le dossier décisionnel 1146459004 (Dépense totale de 1 841 771,91 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S14-002) est en instance de décision du conseil municipal.

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date de lancement de l'appel d'offres : Le vendredi 4 avril 2014

Date de réception des soumissions : Le jeudi 24 avril 2014

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO et Journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 21 jours de calendrier (15 jours ouvrables)

Émission d'addenda: Un addenda a été émis

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline FISETTE
Directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire du
conseil d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à "G&S Consultants" pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour le boulevard LaSalle Phase II, Arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 67 581,85 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 67 581,85 \$ + incidences: 0,00 \$). Appel d'offres public S14-008 (7 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et le contrôle des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (Serres municipales).

L'échéancier des travaux se situe entre le 11 août au 14 octobre 2014.

Les infrastructures de ces tronçons des rues ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun . Ces évaluations ont permis d'établir la priorité de reconstruction du réseau d'aqueduc pour cette section et d'y effectuer les rénovations requises.

Pour les travaux du boulevard Lasalle, le dossier décisionnel 1146459004 (Dépense totale de 1 841 771,91 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S14-002) est en instance de décision du conseil municipal.

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date de lancement de l'appel d'offres : Le vendredi 4 avril 2014

Date de réception des soumissions : Le jeudi 24 avril 2014

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO et Journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires

pour préparer et déposer leurs soumissions : 21 jours de calendrier (15 jours ouvrables)

Émission d'addenda: Un addenda a été émis

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 210169 - 6 mai 2014 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle

(aqueduc - pluvial - chaussée) - Dépense totale de 1 841 771,91 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 1 788 128,07 \$ + incidences: 53 643,84 \$) - Appel d'offres public S14-002 (7 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Accorder un contrat de services professionnels à G&S Consultants pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour la reconstruction du boulevard LaSalle phase II entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle, au prix total de 67 581,85 \$, contingences et taxes incluses. - Appel d'offres public S14-008 (7 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont décrits comme suit :

Surveillance des travaux : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes:

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériel granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;
- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier, et en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux tels que:

- Contrôle de la compaction des différents matériaux (sols et béton bitumineux).
Entre autres, lors des travaux de :
 - Mise en place du coussin et enrobage des conduites souterraines;
 - Préparation de l'infrastructure;
 - Mise en place de drains de fondation;
 - Mise en place des fondations granulaires;
 - Pose de bordures et de trottoirs en béton de ciment;
 - Mise en place des enrobés bitumineux;
 - Gestion des sols contaminés;
 - Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art;
 - Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains.
- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires ;

- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis ;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Un appel d'offres public a été fait le 4 avril 2014.

Sept compagnies ont déposé des offres de services.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : La qualité de la proposition et le montant soumis. Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

Six laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. L'enveloppe de prix du laboratoire 841 8748 Canada inc. (GIE) n'a pas obtenu la note de passage de 70 et a été retourné.

Les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{(\text{prix soumissionné})}$$

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences (10 %)	Total (taxes et contingences incluses)
G&S Consultants	85,5	20,045	56 436,00 \$	5 343,60 \$	67 581,85 \$
Groupe ABS inc.	78,0	18,733	54 030,00 \$	5 403,00 \$	68 333,09 \$
Le Groupe Solroc	74,7	18,123	54 382,50 \$	5 438,25 \$	68 778,91 \$
Labo S.M. inc.	79,7	17,054	60 124,00 \$	6 012,40 \$	76 040,33 \$
Somaltech inc.	86,3	16,284	66 195,00 \$	6 619,50 \$	83 718,47 \$
LVM inc.	82,2	13,093	79 822,00 \$	7 982,20 \$	100 952,88 \$
Dernière estimation réalisée			61 614,80 \$	6 161,48 \$	77 925,78 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(10 343,93 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100					(13,27 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} <i>meilleure note finale - adjudicataire</i>)					751,24 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	1,11%
---	-------

Après l'émission de l'addenda, le montant estimé par madame Maude Robillard, ing. était de 77 925,78 \$. Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des cinq soumissionnaires pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2013.

Les soumissions ont été analysées par messieurs Jean Roy, Martin Thiffeault et madame Ilona Lavrenova, employés de l'arrondissement.

Des erreurs de calcul dans les taxes ont été décelées dans certaines soumissions, les montants corrigés des soumissions, taxes incluses, sont respectivement :

- G&S Consultants est de 67 581,85 \$ au lieu de 67 581,84 \$;
- Solmatech inc est de 83 718,47 \$ au lieu de 83 718,48 \$.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 33 371,03 \$ (49,38%), avec une moyenne se situant à 77 567,59 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 13,27 % (10 343,93 \$ en moins) à l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement

Les coûts associés au travaux de reconstruction du boulevard sont de 1 841 771,91 \$ (contingences et taxes incluses). Les frais de laboratoire sont de 67 581,85 \$ (taxes et contingences incluses) soit **3,779 %** du montant des travaux.

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux.

Calcul du pourcentage de répartition des coûts avant taxes:

Coût de travaux pour la: S14.002	Montant	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
(Reconstruction du boul. LaSalle - Phase II)	1 788 128,07 \$	1 175 579,67 \$	567 752,66 \$	44 795,75 \$
% de répartition	100,00%	65,74%	31,75%	2,51%
Montant pour les honoraires et surveillances (Taxes et contingences incluses)	67 581,85 \$	44 428,31 \$	21 457,24 \$	1 696,30 \$

Répartition des frais de Laboratoire par service :

Notons que le pourcentage du coût des travaux figurant dans les tableaux ci-dessous est calculé par rapport au coût total et séparé au prorata.

1 - Partie SIVT :

2014			
	Montant des travaux (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	% du coût total des travaux incluant les honoraires de surveillance	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)
CHAUSSÉE, TROTTOIRS, ÉGOUT, ÉLECTRICITÉ et MARQUAGE	1 175 579,67 \$	65,74 %	44 428,31 \$
SOUS TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	1 175 579,67 \$	65,74 %	44 428,31 \$
TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	1 220 007,98 \$		

2 - Partie DGSRE :

2014				
	Montant des travaux (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	% du coût total des travaux pour la partie	% du coût total des travaux incluant les honoraires de surveillance	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCE S INCLUSES)
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	31 697,05 \$	5,57 %	1,77 %	1 194,16 \$
ÉGOUT	243 129,18 \$	42,82 %	13,60 %	9 188,65 \$
AQUEDUC	254 011,52 \$	44,74 %	14,20 %	9 599,93 \$
ÉLECTRICITÉ	0,00 \$	0,00 %	0,00 %	0,00 \$
MARQUAGE	0,00 \$	0,00 %	0,00 %	0,00 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0,00 \$	0,00 %	0,00 %	0,00 \$
INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE	39 014,92 \$	6,87 %	2,18 %	1 474,50 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	567 752,66 \$	100,00 %	31,75 %	21 457,24 \$
TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	589 209,90 \$			

3 - Partie VERDUN :

2014				
	Montant des travaux (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	% du coût total des travaux pour la partie	% du coût total des travaux incluant les honoraires de surveillance	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCE S INCLUSES)
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	0,00 \$	0,00%	0,00%	0,00 \$
ÉGOUT	0,00 \$	0,00%	0,00%	0,00 \$
AQUEDUC	0,00 \$	0,00%	0,00%	0,00 \$
ELECTRICITÉ	0,00 \$	0,00%	0,00%	0,00 \$
MARQUAGE	0,00 \$	0,00%	0,00%	0,00 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	44 795,75 \$	100,00%	2,51%	1 696,30 \$
INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE	0,00 \$	0,00%	0,00%	0,00 \$
SOUS TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	44 795,75 \$	100,00%	2,51%	1 696,30 \$
TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	46 492,05 \$			

IMPUTATION BUDGÉTAIRE

PARTIE VERDUN

Le budget est prévu au Plan triennal d'investissement (PTI) 2014 de l'arrondissement. Un virement budgétaire est requis comme suit :

Provenance

Projet 55719
Sous-projet 1055719001
Simon 132531

Imputation

Projet 55719
Sous-projet 1455719006
Simon 152959

PARTIES CORPORATIVES

Voir les interventions de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et du Service des infrastructures, de la voirie et des transports .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la Politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction du boulevard Lasalle entre la rue Bannantyne et

le 7000, boulevard LaSalle qui sont en instance d'être octroyés .

Pour permettre le début des travaux de reconstruction prévu le 11 août prochain, il est donc souhaitable que la décision concernant l'octroi du présent contrat de services professionnels puisse s'effectuer dans les meilleurs délais. Plus l'octroi du contrat est tardif, plus le début des travaux prévus devront être reportés plus tard dans la saison et ultimement devront être reportés à l'été prochain.

Si la date d'octroi de contrat est repoussée, les travaux de reconstruction du boulevard Lasalle ne pourront débuter à court terme et devront probablement être reportés à l'an prochain, le temps de refaire un nouvel appel d'offres car l'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes pour la surveillance quantitative ni l'expertise nécessaire pour le contrôle des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier des travaux compte la réalisation des travaux du lundi 11 août 2014 au 14 octobre 2014 (45 jours ouvrables)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Chantale MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Jean L ROY
Chef de division

Le : 2014-05-07

**Dossier # : 1140429002**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à M. Michel Bernard, sculpteur-modeleur, pour l'ajout d'un décor de berge érodée aux bassins du Rio de la forêt tropicale humide des Amériques, un écosystème du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 79 681,81 \$ taxes et contingences incluses - Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel monsieur Michel Bernard s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'ajout d'un décor de berge érodée aux bassins du Rio de la forêt tropicale du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 79 681,81 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 30 avril 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-30 14:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140429002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à M. Michel Bernard, sculpteur-modeleur, pour l'ajout d'un décor de berge érodée aux bassins du Rio de la forêt tropicale humide des Amériques, un écosystème du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 79 681,81 \$ taxes et contingences incluses - Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Ouvert en juin 1992, le Biodôme de Montréal a 21 années d'existence et son produit d'appel est toujours unique. Il consiste à immerger le visiteur dans des représentations d'écosystèmes des Amériques, dans le but de l'émerveiller, de lui faire découvrir la nature dans son ensemble et de le disposer à s'engager pour la sauvegarde des milieux naturels et de la biodiversité. L'intensité de l'expérience immersive du visiteur repose sur le réalisme des écosystèmes reconstitués. Les paysages, la géomorphologie, le climat, les odeurs, les sons et bien entendu le vivant sont autant d'éléments qui, combinés, contribuent à imprégner le visiteur durant sa visite. Les habitats dans lesquels les plantes et les animaux vivent et interagissent se doivent donc d'être les plus représentatifs du milieu naturel pour que l'illusion joue son rôle.

Avec les années, les écosystèmes du Biodôme ont évolué, se sont complexifiés et ont acquis encore plus de réalisme. Certains raffinements restent toutefois encore requis pour ajouter à ce réalisme et favoriser l'immersion du visiteur. Dans la forêt tropicale humide des Amériques, les bassins du Rio en sont un bon exemple. Ces bassins qui devaient représenter la coupe longitudinale d'une rivière tropicale sud-américaine ont plutôt l'apparence d'aquariums conventionnels. Cette partie du décor n'avait finalement pas été réalisée au moment de la création du Biodôme en raison d'une rationalisation des budgets disponibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Au nombre de quatre, les bassins du Rio ont actuellement l'apparence d'aquariums rectangulaires disposés un à la suite de l'autre. Malgré l'ajout de pièces de bois submergées et de plantes aquatiques, l'arrière des bassins laisse voir une paroi verticale grise en fibre

de verre. Le projet consiste à recouvrir cette paroi d'un décor reproduisant une berge boueuse/argileuse d'une rivière d'Amazonie, de laquelle émergent des racines d'arbres et des plantes aquatiques (voir devis annexé).

En plus d'ajouter au réalisme, ce décor offrira de multiples micro habitats pour les poissons, permettant la présentation d'une plus grande diversité d'espèces. En termes de retombées, on peut également prévoir un potentiel accru d'interprétation et de diffusion de connaissances en écologie, qui contribuera à la mission du Biodôme en matière d'éducation environnementale.

La réalisation de tels décors devant représenter fidèlement la situation en milieu naturel fait appel à des ouvriers spécialisés ne se retrouvant pas au sein des équipes en régie. Dans le cas présent, il faut recourir aux services d'un sculpteur-modeleur de formes géomorphologiques. Aucune entente pour de tels services n'existe. Ce projet se réalisera en entier en une seule étape.

La surface totale à recouvrir du décor est d'environ 200 pieds carrés. Le décor fabriqué de matériaux composites sera subdivisé en sections successives d'environ 1,5 mètre de long x 1,5 mètre de haut. Le mode d'ancrage au rebord des bassins devra être approuvé par les Services techniques d'Espace pour la vie et le personnel animalier responsable de cette section. Les joints entre les sections devront être camouflés à même les irrégularités du décor. Le décor devra intégrer et dissimuler les ouvertures des entrées d'eau, drains et écumoires des bassins. Il devra imiter la texture et la couleur d'une berge boueuse/argileuse érodée d'Amazonie de laquelle sortent des racines d'arbres. Des pochettes de plantation pour plantes aquatiques devront être créées à divers niveaux de la surface verticale du décor. L'affleurement rocheux qui sera ajouté devra respecter fidèlement la géomorphologie des autres rochers de l'écosystème.

Techniques de travail

La fabrication du décor se fera au Biodôme de Montréal. Les techniques utilisées seront de nature artistique. Ce sont celles d'un sculpteur-modeleur, qui permettent la reproduction d'objets tels que rochers, arbres, souches, racines et éléments d'un paysage. Ces techniques incluent :

- La maîtrise des mélanges composites : à partir de connaissances sur la chimie des matériaux et de l'expérimentation, réalisation des mélanges composites répondant aux exigences des travaux à réaliser.
- L'estampillage : fabrication d'empreintes pour reproduire des textures sur un objet.
- Le taillage direct : sculpture faite directement dans un matériau pour créer un objet.
- Le modelage : formation d'un objet à partir de manipulations, d'ajouts et de retraits d'un matériau malléable.
- La peinture : reproduction des couleurs, nuances de teintes et motifs de l'objet.

JUSTIFICATION

Un avis juridique a été demandé au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière relativement à la possibilité d'octroyer ce contrat de gré à gré. Or, la conclusion de l'avis stipule que les travaux requis pour la fabrication des décors pour les bassins du Biodôme peuvent être considérés comme la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique et qu'en conséquence, il nous est possible de conclure un contrat de gré à gré avec monsieur Michel Bernard, tel que le stipule l'article 573.3 al. 1 (4) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Monsieur Michel Bernard est un sculpteur modeleur de Montréal qui détient un baccalauréat en arts plastiques. Il œuvre depuis 22 ans comme artisan pour la réalisation de sculptures et de décors dans divers domaines incluant l'architecture du paysage. Depuis 1991, il a

réalisé de nombreux travaux pour les institutions scientifiques d'Espèce pour la vie : maquettes et décors pour le Planétarium, rochers artificiels pour les serres du Jardin botanique, maquettes, arbres et rochers artificiels pour les écosystèmes du Biodôme. Ces réalisations lui furent attribuées par l'émission d'un bon de commande Simon. De plus, ce sculpteur-modeleur a fait partie de l'équipe de conception des rochers et des arbres artificiels lors de la construction du Biodôme. Il connaît et maîtrise parfaitement les techniques et les matériaux qui permettent de reproduire fidèlement les divers éléments qui constituent le paysage des écosystèmes du Biodôme. Pour toutes ces raisons, monsieur Michel Bernard est la personne la plus apte pour mener ce projet à terme.

Les gestionnaires du Biodôme concernés par ce dossier ont évalué que le travail à accomplir nécessiterait un montant de 75 000 \$. Ce montant a été prévu au PTI. L'évaluation fut basée sur les coûts de réalisation d'un échantillon (représentant environ 20% de la superficie totale à couvrir) exécuté par monsieur Bernard de même que de travaux antérieurs du même type réalisés au Biodôme avec les mêmes techniques. Le prix soumis par Michel Bernard est inférieur de 7,6 % au montant initialement prévu.

Par ailleurs, un processus d'appel d'offres avait été lancé à l'automne 2013 pour la réalisation de ce travail. Deux soumissionnaires ont déposé une proposition dont monsieur Michel Bernard. Ce processus d'appel d'offres a cependant été annulé car les deux soumissionnaires avaient omis de présenter leur attestation fiscale. De plus, l'analyse technique des soumissions avait mis en lumière que l'autre soumissionnaire ne possédait pas les connaissances techniques et l'expérience pour réaliser un travail à la hauteur des attentes du Biodôme en ce qui a trait au réalisme requis. Néanmoins, les prix des deux soumissions étaient très proches l'un de l'autre (+ ou - 1%) et légèrement inférieurs à l'enveloppe de 75 000 \$ prévue ce qui nous a conforté dans l'évaluation des coûts de ce travail. Le prix de monsieur Michel Bernard dans le cadre de cette négociation de gré à gré est légèrement inférieur à celui qu'il avait soumis à l'automne 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût associé à ce contrat est de 79 681.81 \$, incluant taxes et contingences. Les dépenses attachées au contrat sont détaillées comme suit :

	Avant taxes	Après taxes
Coût de fabrication et d'installation du décor, montant forfaitaire	60 264.00 \$	69 288.53 \$
Montant des contingences (15%)	9 039.60 \$	10 393.28 \$
Total de la dépense	69 303.60 \$	79 681.81 \$

Ce montant est réservé au PTI 2014-2016 d'Espèce pour la vie. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #7712044 est de 69 303.60 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal a adopté le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, Espace pour la vie demande à tous ses professionnels de travailler dans cette même optique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation d'une représentation de berge érodée aux aquariums représentant un rio amazonien est une bonification majeure de la représentation de cet écosystème. Elle permettra de complexifier les collections vivantes aquatiques et offrira ainsi un plus grand potentiel d'interprétation pour les animateurs scientifiques. L'expérience des visiteurs sera ainsi grandement améliorée.

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'impact sur les opérations du Biodôme. Les pièces de décor seront fabriquées en atelier hors de la vue des visiteurs. Les décors seront ensuite installés dans l'écosystème les lundis alors que le Biodôme est fermé au public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux débuteront dès la signature du contrat, en juin 2014 et dureront environ 4 mois. Aucune étape subséquente n'est prévue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert VAILLANCOURT
C/d collections vivantes et recherches

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER
chef du biodome

Le : 2014-05-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2014-05-26



Dossier # : 1145951001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes ARCHIPEL ARCHITECTURE INC., CBA Experts-Conseils inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de la relocalisation temporaire de la cour de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 436 767,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13275) - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 436 767,03 \$, taxes incluses, pour le projet de relocalisation temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel ARCHIPEL, ARCHITECTE INC., CBA Experts-Conseils inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 380 797,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13275 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-30 09:40

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145951001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes ARCHIPEL ARCHITECTURE INC., CBA Experts-Conseils inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de la relocalisation temporaire de la cour de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 436 767,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13275) - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du réaménagement du complexe Turcot, l'actuelle cour de services Le Sud-Ouest (sise au 5380, rue Eadie) doit être relocalisée sur le nouveau site, au 4000, rue St-Patrick (voir décision CM11 1009 et pièce jointe no 1 : Décret 889-2010). Le Ministère du transport (MTQ) demande que le site actuel sur la rue Eadie soit libéré par la ville pour le 31 décembre 2015, au plus tard.

Rappelons que le site Eadie est occupé par la cour de services et l'écocentre Le Sud-Ouest. Afin de se conformer aux exigences du MTQ, il est prévu de reloger la cour de services au 4000, rue St-Patrick et l'écocentre au 3552, rue St-Patrick.

Le projet de relocalisation au 4000, rue St-Patrick a rencontré des difficultés en raison des caractéristiques géo environnementales du terrain. L'accessibilité restreinte au site en début de projet a retardé la découverte de sols contaminés, la faible capacité portante du sol et la nappe phréatique élevée, aussi des contraintes liées au patrimoine ont engendré un arrêt du projet à l'étape de conception (plans et devis). L'élaboration des plans et devis a été interrompue le temps de revalider les paramètres techniques et économiques du projet.

L'échéancier du MTQ ne pouvant souffrir aucun retard, un scénario de relocalisation temporaire des activités de la cour de services a été développé. Le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Le Sud-Ouest privilégient le partage des fonctions sur trois (3) sites : le 3552, rue St-Patrick (futur site de l'Écocentre), le 6000, rue Notre-Dame Ouest et un site à occupation temporaire pour le stationnement des employés, qui seraient occupés pour une durée approximative de trois (3) ans. Par la suite, ces activités seront relocalisées de façon permanente au 4000, rue St-Patrick, tel que prévu initialement.

Les besoins de cette relocalisation temporaire ont été évalués selon les critères suivants : offrir les services essentiels au bon fonctionnement de la cour de services; identifier une solution optimale quant aux coûts et éviter toutes interruptions aux services offerts aux

citoyens de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

L'occupation du 3552, rue St-Patrick reporte la construction du nouvel écocentre. La Direction de l'environnement prévoit différentes mesures afin d'atténuer l'impact sur l'offre de services. Celles-ci sont précisées à l'intervention de la DE au présent dossier.

Afin de préparer les plans et devis relatifs au projet de relocalisation temporaire, un appel d'offres public de services professionnels (14-13275) a été annoncé le 5 février 2014 dans les journaux et sur SÉAO. Les soumissions ont été déposées le 24 février 2014; un cautionnement de 180 jours à partir de cette date étant exigé, ce qui porte la validation des soumissions au 24 août 2014. Le processus d'appel d'offres a été assumé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Aucun addenda n'a été émis durant la période de l'appel d'offres.

En somme :

Durée initiale de l'appel d'offres :	19 jours calendrier
Durée finale :	19 jours calendrier
Soumission valide, jusqu'au :	24 août 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0929 - 13 mai 2013 Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue St-Patrick dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour le prix de 3 000 000 \$, plus taxes applicables sans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Le Sud-Ouest.

CM11 1009 - 19 décembre 2011 Approuver un projet de convention par lequel les firmes Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau et associés inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Roche ltée, Groupe-conseil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 918 434 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11616 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM11 0281 - 14 avril 2011 Décréter l'imposition d'une réserve, à des fins de cour de services municipaux, sur le lot 1 573 765 et sur une partie des lots 1 573 139 et 4 177 733 du cadastre du Québec / Mandater la Direction stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour négocier l'acquisition des sites retenus.

CM11 0166 - 24 mars 2011 Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le mandat de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de services voirie-parcs rendue nécessaire par le projet de l'échangeur Turcot.

CA11 220011 - 20 janvier 2011 Mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest de la cour de services voirie-parcs rendue nécessaire par le projet de l'échangeur Turcot.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie regroupant les quatre (4) firmes suivantes : ARCHIPEL, ARCHITECTE INC., CBA Experts-Conseils Inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées, afin de réaliser

le projet de relocalisation temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest. L'offre de services a été présentée par la firme ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC. qui a préalablement obtenu l'accord des firmes CBA Experts-Conseils Inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées.

L'équipe professionnelle est composée comme suit :

- ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC. pour la fourniture des services professionnels en architecture et la coordination;
- CBA Experts-Conseils Inc. pour la fourniture des services professionnels en ingénierie de mécanique et électricité;
- SDK et associés pour la fourniture des services professionnels en ingénierie de structure;
- Marchand Houle et associées pour les services professionnels en ingénierie de génie-civil.

De façon non limitative, les services professionnels prévus aux documents d'appel d'offres se résument ainsi :

- élaboration du dossier validation des données/esquisse;
- élaboration du dossier préliminaire;
- élaboration du dossier définitif, à 50 %, 90 % et 100 %;
- gestion des appels d'offres;
- services durant la construction;
- services durant la période de garantie jusqu'à la réception définitive de l'ouvrage.

Aucun pourcentage de contingences n'a été indiqué au bordereau de soumission de l'appel d'offres. Cependant, une contingence de 20 % sera prévue pour ces services professionnels, ainsi qu'une provision pour des incidences de 15 %. Notamment, afin de réaliser certaines études et expertises complémentaires en cours de conception (tel qu'une expertise en électromécanique, une expertise en géotechnique, une expertise en arpentage et toutes autres expertises pertinentes au projet). Ces pourcentages s'expliquent par le fait que les travaux seront réalisés dans un bâtiment existant, ce qui multiplie les risques d'imprévus.

Les honoraires des services de base seront payés par la méthode à pourcentage, tel que décrit à l'article 5.1.1 de la Convention des services professionnels.

JUSTIFICATION

Seize (16) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres, lors du dépôt des soumissions. Aucun addenda n'a été émis lors de l'appel d'offres.

Au total, deux (2) offres de services ont été déposées. Ces soumissions ont été analysées selon la grille d'évaluation pré-autorisée (voir intervention de la Direction de l'approvisionnement). Les deux (2) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppes no 1) et les deux (2) propositions ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de services des firmes ARCHIPEL, ARCHITECTE INC., CBA Experts-Conseils Inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées qui ont obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir intervention de la Direction de l'approvisionnement).

Le prix du plus bas soumissionnaire est 3,93 % (12 968,80 \$) plus bas que l'estimé du Service de la gestion et de la planification immobilière qui était de 330 299,80 \$ (incluant les taxes). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels similaires et des projets de même nature et ampleur.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire excluant taxes	Total incluant taxes
ARCHIPEL Architecture inc.	76,50 %	3,99	276 000,00 \$	317 331,00 \$
Girard Côté Bérubé Dion architecture inc.	79,33 %	3,92	287 000,00 \$	329 978,25 \$
Dernière estimation réalisée par le Service de la gestion et de la planification immobilière			287 279,67 \$	330 299,80 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				-12 968,80 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)				-3,93 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)				12 647,25 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)				3,99 %

Ces frais doivent être engagés à la demande du Ministère des transports qui souhaite que le site de la rue Eadie soit libéré au 31 décembre 2015. Cette dépense fait partie des coûts indirects spécifiquement imputables au projet majeur de relocalisation de la cour de services du Sud-Ouest.

L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Elle n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Ces vérifications ont été faites par les responsables de la Direction de l'approvisionnement.

Pour le présent dossier, aucune autorisation n'était requise par les Autorités des marchés financiers (AMF). La firme ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC. n'a jamais détenu d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 380 797,20 \$ (taxes incluses et contingences). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 317 331,00 \$ (taxes incluses) et un budget de contingences de 63 466,20 \$ (taxes incluses). À ce montant s'ajoute un montant de 55 969,83 \$ (taxes incluses) en incidences générales. Le montant maximal à autoriser est de 436 767,03 \$ (voir pièce jointe no 2 : Calcul des coûts contrat de services professionnels).

Les sommes nécessaires au présent projet seront prévues au PTI 2014-2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet sera complété en respect de la Politique sur le développement durable, principalement en ce qui concerne les directives écologiques. Compte tenu qu'il s'agit d'un aménagement temporaire, aucune certification LEED ne sera visée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais, afin que le processus de conception des plans et devis débute dès juin 2014. Le respect de ce calendrier s'avère essentiel de façon à respecter les délais requis par le calendrier du MTQ.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en regard de ce projet de relocalisation temporaire de la cour de services par l'arrondissement Le Sud-Ouest, en collaboration avec la Division de la gestion immobilière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

	Date de début prévue
Octroi du contrat de serv. prof.	juin 2014
Début de la mission (date approximative)	juin 2014
Réalisation du mandat (plans&devis)	juin 2014 à janvier 2015
Appel d'offres pour travaux de construction	Janvier 2015
Octroi du contrat de construction	Mai 2015
Travaux	juin 2015 à novembre 2015

Durée totale du mandat : **18 mois**.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Éric BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Richard CÔTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan BEZEAU
Concepteur des aménagements - immeubles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-20

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée BONIN
Chef de division
(pour la période du 28 au 30 mai 2014)
En remplacement de :
Michel NADEAU
Directeur, pour:
Jacques A. ULYSSE,
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-05-30



Dossier # : 1145991001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA + s.e.n.c pour fournir des services professionnels d'accompagnement et de suivi du processus de certification LEED des projets Métamorphose de l'Insectarium, Pavillon de verre au Jardin botanique et Biodôme renouvelé, pour une somme maximale de 467 170,74 \$ (contrat; 386 890,88 + contingences 19 344,54\$ + incidences 60 935,32\$), taxes incluses - Appel d'offres public # 14-12332 - (trois soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense (467 170,74 \$), taxes incluses, pour les services d'accompagnement et de suivi du processus de certification LEED des projets: Métamorphose de l'Insectarium, Pavillon de verre et le Biodôme renouvelé, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 406 235,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-12332) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-30 14:49

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1145991001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA + s.e.n.c pour fournir des services professionnels d'accompagnement et de suivi du processus de certification LEED des projets Métamorphose de l'Insectarium, Pavillon de verre au Jardin botanique et Biodôme renouvelé, pour une somme maximale de 467 170,74 \$ (contrat; 386 890,88 + contingences 19 344,54\$ + incidences 60 935,32\$), taxes incluses - Appel d'offres public # 14-12332 - (trois soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

D'ici le 375e anniversaire de Montréal en 2017, Espace pour la vie s'est engagé à réaliser un ambitieux plan d'investissements qui permettra de positionner Montréal comme porte-étendard d'un vaste mouvement planétaire en faveur de la biodiversité visant à inventer de nouvelles façons de vivre, rapprochant l'humain de la nature. Déployés au cœur d'institutions prestigieuses, véritables joyaux du patrimoine montréalais, ces investissements permettront également d'accroître significativement la fréquentation et les revenus autonomes d'Espace pour la vie.

Ainsi La Ville a donné un appui à ce projet de legs de Espace pour la vie et confirmé son engagement à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 45 M\$ au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Dans son budget 2012 -2013, Le gouvernement du Québec a confirmé, qu'il financera le legs d'Espace pour la vie à hauteur de 45 M\$. La ville complété la procédure en déposant une demande de subvention auprès du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT). Ce dernier a confirmé que les projets d'EPLV étaient bien inscrits au Plan Québécois des Infrastructures (PQI).

Le gouvernement du Québec demande à la Ville de Montréal d'assumer les coûts associés à la réalisation des projets jusqu'aux plans et devis. Ces coûts seront remboursés à la Ville, une fois que lesdits plans et devis seront présentés au Conseil des Ministres.

Ainsi, après l'ouverture du Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal au Jardin botanique en mars 2011 et celle du Planétarium Rio Tinto Alcan le 6 avril 2013, Espace pour la vie a amorcé la réalisation de trois de ses autres projets majeurs : la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique. Afin de

s'assurer de la réalisation de projet à la hauteur du standard mondial que s'est fixé EPLV, le choix des équipes de conception de ces projets devait passer par un concours d'architecture à caractère international, actuellement en cours, lancé le 14 février 2014 sur deux phases.

En plus de leurs caractéristiques architecturales, et pour être en accord avec le plan de développement durable de la collectivité montréalaise, ces trois projets se veulent des plus performants en la matière. Ainsi, la certification LEED platine et la conception des projets selon les critères Living Building Challenge sont exigées pour les projets Métamorphose de l'Insectarium et le Pavillon de verre, et une conception selon les exigences de la certification LEED argent, est demandée pour le Biodôme renouvelé.

Pour s'assurer de l'atteinte de ces objectifs, un suivi rigoureux des paramètres de conception auprès des concepteurs des projets devra être assuré et cela, dans toutes les spécialités entourant les projets. De plus, il a été démontré que l'implication d'une partie indépendante à l'équipe de conception apporte un soutien qui permet de maintenir un niveau de programmation et de réalisation à la hauteur des attentes d'EPLV, d'assurer la conformité du contenu des projets par rapport aux exigences de la Ville et des organismes d'accréditation.

La firme n'a pas besoin d'obtenir l'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0640 du 23 avril- Autoriser une dépense totale de 847 001,50 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de huit firmes d'architecture dans le cadre de la première étape du concours d'architecture d'Espace pour la vie;

CE14 0134 - 29 janvier 2014 - Approuver le règlement d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie concernant les trois projets d'envergure, legs pour le 375^e anniversaire de Montréal, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique; approuver la convention type de services professionnels, qui sera utilisée ultérieurement lors du choix des finalistes du concours d'architecture; et autoriser la tenue d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie (#1136365007).

CE13 1622 - 16 octobre 2013 - Demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer des contrats de services professionnels aux finalistes et lauréats du concours d'Espace pour la vie composé de trois volets correspondant aux trois projets d'envergure, la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique (#1136365006).

CE13 1592 - 9 octobre 2013 - Autoriser une dépense de 69 053,98 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Pavillon de verre au Jardin botanique, comprenant les contingences et les frais incidents; approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 59 787 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13126 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE13 15911 - 9 octobre 2013 - Autoriser une dépense de 56 836,73 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet du Biodôme renouvelé, comprenant les contingences et les frais incidents; approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services

professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 49 209,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13127 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 1001 - 23 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé.

CE13 1349 - 28 août 2013 - Approuver un projet de convention par lequel Louise Amiot et Suzanne Bergeron architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer et encadrer trois concours pour la réalisation des trois projets d'envergure d'Espace pour la vie (Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique), pour une somme maximale de 73 353.50 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 13-12923 (#1136365002).

CE13 0962 - 26 juin 2013 - Autoriser une dépense de 104 617,05\$, (contrat: 98 898.98 \$ + 8 718.07 \$ d'incidences) taxes incluses, pour préparer et élaborer le programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium, approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 95 898.78 \$, taxes incluses, et imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (#1135991002).

CE 121723 - 17 octobre 2012 - Donner appui aux projets "Écosystème humain" au Biodôme, "Métamorphose" à l'Insectarium et "Pavillon de verre" au Jardin botanique de Montréal, de l'Espace pour la vie, à réaliser à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal et confirmer l'engagement de la Ville à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 45 M\$ au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (#1120474004).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c. pour fournir les services professionnels d'accompagnement et pour réaliser le processus de certification LEED auprès du Conseil du bâtiment durable du Canada pour les projets : Métamorphose de l'Insectarium, Pavillon de verre au Jardin botanique et Biodôme renouvelé.

La mission du mandataire du contrat se résume aux points suivants :

- Assister, comme membre, aux comités techniques du concours d'architecture pour vérifier le respect, par les finalistes, des exigences de la Ville en matière de développement durable, et analyser leurs propositions et leur faisabilité.
- Assister les gestionnaires des projets et formuler des recommandations pour assurer le meilleur suivi des projets en vue de l'atteinte des objectifs fixés à cet égard;
- Assister les équipes de conception et procéder à des opérations d'analyse des plans et devis, dans le but de valider les choix et orientations données aux projets relativement au volet de développement durable, faire des commentaires, et au besoin, des recommandations;
- Procéder à toutes les analyses, calculs, études exigées dans la procédure de certification;
- Produire toute la documentation; formulaires, rapports, sommaires de projet, nécessaires et exigés dans la procédure de certification;
- Participer dans la rédaction des devis de construction, en ce qui a trait au volet LEED;

- Assurer la surveillance des travaux pour ce volet;
- Mener le processus de certification auprès du CBDC, depuis l'ouverture de dossier jusqu'à l'obtention de la certification souhaitée, qui pourrait prendre jusqu'à un an après la livraison des trois projets, soit jusqu'en décembre 2018.

Le bordereau de soumission ne spécifiait pas un montant pour les contingences. Les honoraires de la firme, pour chacun des projets, seront payés à prix forfaitaire, incluant toutes les dépenses découlant de ce mandat.

Dans le cas où des services supplémentaires seraient requis, une soumission à prix forfaitaire sera présentée par l'adjudicataire, avec une ventilation des coûts permettant l'analyse de l'offre soumise. Aucun honoraire pour des services supplémentaires ne sera payé sans l'autorisation écrite de la Ville.

Nous prévoyons 5 % du montant de la soumission à titre de contingences pour répondre à des services supplémentaires imprévus.

JUSTIFICATION

Ce mandat nécessite des compétences diverses et très spécialisées, ce que la Ville ne peut offrir en régie et aucune entente-cadre n'est en cours pour ce type de mandat. À cet égard, un appel d'offres public (# 14-12332), a été lancé dans le quotidien La presse et dans le SÉAO durant une période de 21 jours, soit entre le 31 mars et le 21 avril. Deux addenda ont été publiés; un premier, datant du 15 avril pour prolonger la période d'affichage du 16 au 21 avril et le deuxième, datant du 17 avril, pour répondre à diverses questions des soumissionnaires. Le délai de validité exigé des soumissions est de 90 jours.

12 firmes ont acquis le cahier des charges. 3 d'entre elles ont déposé des soumissions, c'est-à-dire, 25 % du total des preneurs du cahier des charges. Ce nombre se justifie par le fait que le mandat incluait le volet d'accréditation Living Building Challenge exigé pour le projet. Or, cette accréditation est relativement récente au Québec, et les experts reconnus dans ce domaine sont rares.

D'autre part, le devis de cet appel d'offres, excluait toutes les firmes ou professionnels qui feraient partie d'une des équipes de finalistes du concours, et cela dans le but d'assurer la transparence et l'indépendance totale du professionnel qui sera aussi un membre du comité technique qui jugera les projets des finalistes. Plusieurs des finalistes du concours sont concernés par cette restriction.

Suite à l'analyse de conformité administrative effectuée par l'agent du service de l'approvisionnement, les 3 soumissions déposées ont été jugées conformes. À la réunion du comité de sélection qui a eu lieu le 15 mai, une des ces soumissions n'a pas atteint la note intérimaire de passage.

Voici le tableau résumant les résultats des offres des soumissions conformes :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Honoraires	Contingences (5 %)	Total
CIMA+ s.e.n.c	73,2	3,18	386 890,88 \$	19 344,54 \$	406 235,42 \$
BBA	74,7	2,22	562 227,75 \$	28 111,39 \$	590 339,14 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			344 925,00 \$	17 246,45 \$	362 175,45 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (L'adjudicataire-estimation)					44 059,97 \$

Ecart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (L'adjudicataire-estimation)/ estimation x 100					12,16 %
Écart entre la 2ème meilleure offre et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure offre - adjudicataire)					184 103,71 \$
Écart entre la 2ème meilleure prix et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure offre - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					45,31 %

On relève un écart de 12,16 % entre la soumission et la dernière estimation faite à l'interne. Cela s'explique par une modification à la hausse de la portée du mandat, jugée nécessaire à la suite de questions soulevées par les soumissionnaires lors de l'appel d'offres notamment en ce qui concerne des services de gestion des dossiers de demandes de subventions et incitatifs financiers offerts par Hydro-Québec, Gaz Métro, ou du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE). D'autre part, étant donné que c'est la première fois que la Ville donnera ce type de mandat, notre estimation était sous-évaluée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût brut de ce mandat est de quatre cent soixante-sept mille cent soixante-dix dollars et soixante-quatorze cents (467 170,74 \$), taxes, contingences et incidences incluses, réparti comme suit :

Montant de la soumission	386 890,88 \$
Montant des contingences (5 %)	19 344,54 \$
Montant des incidences (15 %)	60 935,32 \$
Total	467 170,74 \$

Un montant d'incidences équivalent à 15 % du montant du contrat a été ajouté au total. Cette somme de 60 935,31 \$ est ventilée comme suit :

Justification	Montant
Analyses devant être réalisées par les firmes indépendantes :	30 935,32 \$
Frais d'inscription et de certification auprès du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDC) :	30 000,00 \$
Total	60 935,32 \$

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt # 7713999 est de 406 323.76 \$. Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 d'Espace pour la vie. Les 3 grands projets mentionnés précédemment sont en cours d'approbation d'une subvention à 100% par le MAMROT via le Plan québécois des infrastructures (PQI), à hauteur de 45 M\$, tel que précisé au dossier du règlement d'emprunt approuvé en septembre 2013 (CM13 1001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En cohérence avec sa mission, Espace pour la vie répondra à travers ce mandat aux exigences de la Ville de Montréal en termes de développement durable. Les projets Pavillon de verre et Métamorphose de l'Insectarium devront être certifiés LEED platine et leur conception répondra aux exigences de la certification Living Building Challenge. Le Biodôme renouvelé sera, quant à lui, conçu selon les exigences de la certification LEED argent, sans en demander la certification, tel que prévu dans la politique de développement durable de la Ville de Montréal. À cet égard, les points suivants seront notamment mis de l'avant :

- améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable;
- favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- implanter des mesures de réduction des déchets à la source;
- implanter des mesures de récupération et de valorisation des déchets (recyclage et compostage);
- tenir des événements éco-responsables;
- appuyer le secteur du développement des technologies propres (ex: géothermie, solaire...).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le professionnel qui sera retenu dans le cadre de ce mandat sera membre des comités techniques qui évalueront les prestations des 4 finalistes du concours d'architecture lancé par EPLV pour les 3 projets. Ces prestations seront déposées au plus tard le 20 juin 2014. Il sera donc nécessaire que le contrat soit donné à la séance du 18 juin 2014 du Comité exécutif pour rendre possible la participation du professionnel à ce processus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape-ci, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape 1 du concours :

Communication aux finalistes concernés de la sélection de leur candidature 7 avril 2014
Octroi des contrats aux finalistes suite à l'adoption de la résolution du CE 23 avril 2014
Annonce publique des finalistes (architectes) 24 avril 2014

Sous-étape :

Remise du dossier de complément d'équipe par les finalistes 24 avril 2014
Rencontre d'information obligatoire pour les finalistes 24 et 25 avril 2014

Étape 2 du concours :

Début de la prestation des finalistes 7 avril 2014
Période de questions et réponses 7 avril au 6 juin 2014
Remise des prestations 20 juin 2014
Audition publique des finalistes et tenue du jury 9 au 12 juillet 2014
Octroi des contrats aux équipes lauréates août 2014
Préparation des plans et devis août 2014 - juillet 2015
Obtention de la certification LEED d'ici décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (Laura VALCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima AMARI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-22

Jean BOUVRETTE
Chef de section des services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Rachel LÉGER
chef du biodome

Tél : 514-868-3001
Approuvé le : 2014-05-30



Dossier # : 1133820001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention entre la Société de la Place des Arts et la Ville de Montréal relative à l'amélioration de l'éclairage public sur le trottoir est de la rue Jeanne-Mance entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve et autoriser à cette fin une dépense de 3 564,01 \$, taxes incluses.

Le Service de la culture recommande :

1. d'approuver la convention entre la Société de la Place des Arts et la Ville de Montréal relative à l'amélioration de l'éclairage public sur le trottoir est de la rue Jeanne-Mance entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve et d'autoriser une dépense maximale de 3 564,01 \$, taxes incluses.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-09 18:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1133820001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention entre la Société de la Place des Arts et la Ville de Montréal relative à l'amélioration de l'éclairage public sur le trottoir est de la rue Jeanne-Mance entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve et autoriser à cette fin une dépense de 3 564,01 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de la phase 1B du secteur Place des Arts du Quartier des spectacles, la rue Jeanne-Mance, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, a été réaménagée : la chaussée a été rétrécie, le trottoir a été élargi, deux vitrines habitées ont été construites, les anciens lampadaires ont été enlevés et quatre superstructures d'éclairage ont été érigées.

Le trottoir situé entre le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) et les deux vitrines habitées ne profite plus d'assez de lumière pour le confort des piétons durant les périodes nocturnes. C'est pourquoi il est prévu d'ajouter des appareils d'éclairage pour résoudre cette problématique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0044 - 4 février 2010 : Autoriser une dépense totale de 2 233 120,29 \$, toutes taxes incluses, à l'intérieur de la planification budgétaire de 147 M\$ déjà approuvée. Majorer le montant de trois contrats d'entrepreneurs et octroyer un contrat à la Place des Arts dans le cadre des travaux des phases 1B, 2A et 2B du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles.

CG09 0094 - 2 avril 2009 : Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Quartier des spectacles”.

CM08 0515 - 16 juin 2008: Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles.

DESCRIPTION

La convention entre la Ville et la Société de la Place des Arts concerne l'installation de 44 appareils d'éclairage à l'intérieur des colonnades du MACM. Ces appareils fonctionnant avec des diodes électroluminescentes (DEL) seront achetés par la Ville. Elle les installera sur les branchements électriques déjà en place; la consommation énergétique annuelle sera assumée par la Société de la Place des Arts. Cette dernière devra réaliser quelques travaux à l'intérieur du MACM; ces travaux devront être remboursés par la Ville. La Ville sera responsable de l'entretien des appareils installés à l'extérieur du bâtiment.

Des tests de photométrie ont permis de déterminer que l'éclairage public qui sera fourni par les nouveaux appareils n'interférera pas avec l'éclairage architectural du MACM qui été déployé dans le cadre du plan lumière du Quartier des spectacles.

JUSTIFICATION

La signature de la convention permettra de résoudre à faible coût une problématique d'éclairage public présente sur le trottoir est de la rue Jeanne-Mance entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La signature de la convention implique le versement d'une somme estimée à 2 376,00 \$, taxes incluses (estimation des travaux de 1 980 \$ + contingences de 20 %) en guise de remboursement des travaux que la Société de la Place des Arts devra effectuer à l'intérieur du bâtiment du MACM. Cependant, comme cette estimation a été réalisée il y a plusieurs mois et que des imprévus pourraient survenir lors des travaux, l'équipe de projet du Quartier des spectacles recommande l'ajout d'une contingence de 50 % (1 033,26 \$, avant taxes), pour un montant total de 3 564,01 \$, taxes incluses.

La dépense maximale sera répartie selon la prévision suivante :

- 2014 : 3 564,01 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'aménagement et le réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme centre-ville dans l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal.

La dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables du Services des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de retarder la signature de cette convention aurait comme effet de faire perdurer une problématique d'éclairage public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un appel d'offres sur invitation sera réalisé afin de faire l'acquisition des appareils d'éclairage.
Les nouveaux appareils devraient être en fonction au cours de l'été 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge R THIBAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de projets

Le : 2013-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2014-06-06



Dossier # : 1131233010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Marie-France Paré et M. Jules Caron, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant localisé à l'arrière de la propriété sise au 6775, avenue Charles-Goulet, à Montréal, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 243,1 m ² , pour le prix de 18 230 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-3774-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Marie-France Paré et M. Jules Caron, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain formé du lot 5 290 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 243,1 m², situé à l'arrière de la propriété sise au 6775, rue Charles-Goulet, à Montréal, dans l'arrondissement d'Anjou, pour le prix de 18 230 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-04 14:25

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1131233010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Marie-France Paré et M. Jules Caron, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant localisé à l'arrière de la propriété sise au 6775, avenue Charles-Goulet, à Montréal, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 243,1 m ² , pour le prix de 18 230 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-3774-01

CONTENU

CONTEXTE

Le service de la gestion et de la planification immobilière a reçu une demande, par l'entremise de l'arrondissement d'Anjou, par laquelle des citoyens désirent se porter acquéreurs d'une partie de terrain vacant située à l'arrière de leur propriété. Ces propriétés ont front sur l'avenue Charles-Goulet. Cette partie de terrain est située à l'arrière de la propriété sise au 6775, avenue Charles-Goulet ayant une superficie de 243,1 m², et est connue et désignée comme étant le lot 5 290 555 du cadastre du Québec, telle qu'illustrée par un liséré sur les plans B et C ainsi que par un liséré rouge sur le plan P (l'« Immeuble »), ces plans étant joints au présent sommaire.

La Ville est devenue propriétaire de ce terrain pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

- Acte de vente pour non-paiement des taxes par Leonce MALTAIS, en sa qualité de greffier de la ville d'Anjou reçu par M^e Hubert Giard, notaire, le treize octobre mil neuf cent soixante-douze (13 octobre 1972) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal** sous le numéro **2 384 695**;
- Acte de vente par Theresa LAVOIE et Paul LAVOIE reçu par M^e Jacques Morand, notaire, le premier février mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1^{er} février 1985) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal** sous le numéro **3 557 824**; et
- Acte de vente par ANJOU 80 reçu par M^e Lucien Deraspe, notaire, le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-douze (30 juin 1992) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal** sous le numéro **4 522 271**.

Mme Marie-France Paré et M. Jules Caron (collectivement l'« Acquéreur ») désirent acheter l'Immeuble afin de pouvoir l'assembler à leur propriété et ainsi agrandir leur cour arrière. L'Acquéreur n'occupe pas ce terrain, mais en fait l'entretien depuis quelques années.

De ces faits, une promesse d'achat a été signée le 4 septembre 2013 par l'Acquéreur, avec

remise d'un chèque au montant de 1 830 \$, à titre de dépôt.

À titre informatif, les lots 1 110 503 et 5 290 554 du cadastre du Québec, sont inclus dans la zone P-310, où il est uniquement permis les catégories d'usage "Aménagement de détente et d'activités physiques" ainsi que "Établissement culturel et sportif ou relié aux affaires publiques et aux services communautaires". Il y a présentement un terrain de soccer aménagé sur le lot 1 110 503 un peu plus au nord que le projet actuel, une piste cyclable et le reste est non aménagé, incluant un boisé.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a vérifié auprès des intervenants concernés de l'arrondissement d'Anjou pour connaître leurs projets d'aménagement quant aux lots 1 110 503 et 5 290 554 du cadastre du Québec, et ces derniers confirment ne pas avoir de projet d'aménagement à court terme, et qu'en plus, lors de la consultation publique relative à ce dossier, le conseil d'arrondissement a réitéré son intention de conserver cet espace public et de bonifier éventuellement les équipements sportifs près du soccer actuel.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente de l'Immeuble à l'Acquéreur pour le prix de 18 230 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 12043- 4 février 2014 - Adoption du règlement numéro RCA 40-7, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'agrandir la zone H-315 aux dépens de la zone P-310, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte de vente de l'Immeuble à l'Acquéreur aux fins d'assemblage résidentiel, situé à l'arrière de la propriété sise au 6775, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou.

Le projet d'acte de vente comprend une obligation de compléter l'assemblage de l'Immeuble avec le lot 2 507 980 du cadastre du Québec appartenant à l'Acquéreur, dans un délai d'au plus dix-huit (18) mois suivant la signature de l'acte de vente. L'obligation de compléter l'assemblage est garantie par une clause résolutoire en faveur de la Ville.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- L'Immeuble sera mis en valeur en l'assemblant avec le terrain adjacent.
- L'Immeuble n'est pas inclus dans le registre du domaine public de la Ville.
- Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment la Politique de gestion contractuelle ainsi qu'à l'encadrement numéro C-OG-SMVTP-D-09-001 « Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement sur les ventes et résidus de terrain, il s'agit d'un résidu de terrain qui, une fois assemblé au terrain riverain, ajoute peu ou pas de potentiel à son patrimoine.

Le prix de vente de l'Immeuble est de 18 230 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 75 \$/m². Ce montant correspond aux normes et conditions établies, concernant l'encadrement sur les ventes de résidus de terrain offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, soit à 25 % de l'évaluation au compte foncier de l'année en cours de la demande (rôle triennal 2007-2011) du terrain.

La valeur aux livres du lot cédé est nulle.

Le revenu de 18 230 \$ sera comptabilisés au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette transaction représente une entrée de fonds de 18 230 \$. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 16 400 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 1 830 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement (Marie-Paul BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-11

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-06-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-06-04



Dossier # : 1131233011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Maria Teresa Caterina et M. Mario Ranallo, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant localisé à l'arrière de la propriété sise au 6781, rue Charles-Goulet, à Montréal, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 181,8 m ² , pour le prix de 13 635 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-3774-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Maria Teresa Caterina et M. Mario Ranallo, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain formé du lot 5 290 557 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 181,8 m², situé à l'arrière de la propriété sise au 6781, avenue Charles-Goulet, à Montréal, dans l'arrondissement d'Anjou, pour le prix de 13 635 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-04 14:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1131233011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Maria Teresa Caterina et M. Mario Ranallo, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant localisé à l'arrière de la propriété sise au 6781, rue Charles-Goulet, à Montréal, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 181,8 m ² , pour le prix de 13 635 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-3774-01

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a reçu une demande, par l'entremise de l'arrondissement d'Anjou, par laquelle des citoyens désirent se porter acquéreurs d'une partie de terrain vacant située à l'arrière de leur propriété. Ces propriétés ont front sur la rue Charles-Goulet. Dans le présent dossier, cette partie de terrain est située à l'arrière de la propriété sise au 6781, rue Charles-Goulet ayant une superficie de 181,8 m², et est connue et désignée comme étant le lot 5 290 557 du cadastre du Québec, telle qu'illustrée par un liséré sur les plans B et C ainsi que par un liséré rouge sur le plan P (l'« Immeuble »), ces plans étant joints au présent sommaire.

La Ville est devenue propriétaire de ce terrain pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

- Acte de vente pour non-paiement des taxes par Leonce MALTAIS, en sa qualité de greffier de la ville d'Anjou reçu par M^e Hubert Giard, notaire, le treize octobre mil neuf cent soixante-douze (13 octobre 1972) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal** sous le numéro **2 384 695**;
- Acte de vente par Theresa LAVOIE et Paul LAVOIE reçu par M^e Jacques Morand, notaire, le premier février mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1^{er} février 1985) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal** sous le numéro **3 557 824**; et
- Acte de vente par ANJOU 80 reçu par M^e Lucien Deraspe, notaire, le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-douze (30 juin 1992) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal** sous le numéro **4 522 271**.

Mme Maria Teresa Caterina et M. Mario Ranallo (collectivement l'« Acquéreur ») désirent acheter l'Immeuble afin de pouvoir l'assembler à leur propriété et ainsi agrandir leur cour

arrière. L'Acquéreur n'occupe pas ce terrain, mais en fait l'entretien depuis quelques années.

De ces faits, le 4 septembre 2013, une promesse d'achat a été signée par l'Acquéreur, avec remise d'un chèque au montant de 1 365 \$, à titre de dépôt.

À titre informatif, les lots 1 110 503 et 5 290 554 du cadastre du Québec, sont inclus dans la zone P-310, où il est uniquement permis les catégories d'usage "Aménagement de détente et d'activités physiques" ainsi que "Établissement culturel et sportif ou relié aux affaires publiques et aux services communautaires". Il y a présentement un terrain de soccer aménagé sur le lot 1 110 503 un peu plus au nord que le projet actuel, une piste cyclable et le reste est non aménagé, incluant un boisé.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a vérifié auprès des intervenants concernés de l'arrondissement d'Anjou pour connaître leurs projets d'aménagement quant aux lots 1 110 503 et 5 290 554 du cadastre du Québec, et ces derniers confirment ne pas avoir de projet d'aménagement à court terme, et qu'en plus, lors de la consultation publique relative à ce dossier, le conseil d'arrondissement a réitéré son intention de conserver cet espace public et de bonifier éventuellement les équipements sportifs près du soccer actuel.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente de l'Immeuble à l'Acquéreur, pour le prix de 13 635 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 12043 - 4 février 2014 - Adoption du règlement numéro RCA 40-7, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'agrandir la zone H-315 aux dépens de la zone P-310, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte de vente de l'Immeuble à l'Acquéreur, aux fins d'assemblage résidentiel, situé à l'arrière de la propriété sise au 6781, rue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou.

Le projet d'acte de vente comprend une obligation de compléter l'assemblage de l'Immeuble avec le lot 2 507 978 du cadastre du Québec appartenant à l'Acquéreur, dans un délai d'au plus dix-huit (18) mois suivant la signature de l'acte de vente. L'obligation de compléter l'assemblage est garantie par une clause résolutoire en faveur de la Ville.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- L'Immeuble peut être mis en valeur uniquement en l'assemblant avec le terrain adjacent.
- L'Immeuble n'est pas inclus dans le registre du domaine public de la Ville.
- Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement sur les ventes et résidus de terrain, il s'agit d'un résidu de terrain qui, une fois assemblé au terrain riverain, ajoute peu ou pas de potentiel à son patrimoine.

Le prix de vente de l'Immeuble est de 13 635 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 75 \$/m². Ce montant correspond aux normes et conditions établies, concernant l'encadrement sur les ventes de résidus de terrain offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, soit à 25 % de l'évaluation au compte foncier de l'année en cours de la demande (rôle triennal 2007-2011) du terrain.

La valeur aux livres du lot cédé est nulle.

Le revenu de 13 635 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette transaction représente une entrée de fonds de 13 635 \$. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 12 270 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 1 365 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement (Marie-Paul BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel
BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-11

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-06-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-06-04



Dossier # : 1146462001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à monsieur Yvon Forget, aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain situé du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 9 372,72 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-5269-05

Il est recommandé :

- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, à monsieur Yvon Forget, aux fins d'un assemblage résidentiel, un résidu de terrain situé du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 183 358 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 180,2 m², pour le prix de 9 372,72 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-22 10:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146462001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à monsieur Yvon Forget, aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain situé du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 9 372,72 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-5269-05

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire d'un résidu de terrain situé du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 4 183 358 du cadastre du Québec d'une superficie de 180,2 m², tel que montré, à titre indicatif, par une trame hachurée sur les plans B et C annexés (l'« Immeuble »).

Il y a lieu de préciser que le lot 4 183 358 du cadastre du Québec est adjacent au lot 4 183 359 dudit cadastre, propriété de la Ville aussi.

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de ces lots pour les avoir acquis en vertu d'un acte d'échange entre Pétro-Canada inc. et la Ville de Montréal, reçu devant Me Yvon Delorme, notaire, le 23 novembre 1984, sous le numéro 4 427 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de Montréal sous le numéro 3 536 340.

Monsieur Yvon Forget (l'« Acquéreur »), propriétaire d'un terrain avec bâtiment situé au 9720, boulevard Gouin Est, désigné par un liséré sur lesdits plans ci-joints, désire se porter acquéreur, aux fins d'assemblage, de l'Immeuble qui est adjacent à sa propriété. La vente de l'Immeuble permettra à l'Acquéreur d'agrandir sa cour arrière et de régulariser une occupation.

Dans ce sens, une promesse d'achat a été signée par monsieur Yvon Forget le 14 mars 2014 pour l'achat de l'Immeuble. Le prix brut de la vente de l'Immeuble s'élève à la somme de 9 911 \$. Un dépôt de 650 \$ a déjà été effectué par l'Acquéreur.

Les honoraires et frais de l'arpenteur-géomètre pour l'opération cadastrale nécessaire ont été payés par l'Acquéreur et sont déduits du prix de vente brut mentionné précédemment. Ces frais s'élèvent à la somme de 538,28 \$. En conséquence, le prix de vente est de 9 372,72 \$, plus les taxes applicables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble, aux fins d'assemblage résidentiel, à monsieur Yvon Forget, pour la somme de 9 372,72 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Selon la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, la Politique sur les infrastructures qui oblige les promoteurs à payer 100 % des services rend l'Immeuble difficilement constructible, compte tenu du montant à déboursier pour son raccordement.

Étant donné que l'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville et comme il ne peut être développé isolément, il a été considéré comme un résidu de terrain. Ce résidu peut être mis en valeur seulement en étant assemblé aux terrains de propriétaires riverains. Dans un tel cas, le prix de vente est établi à 25 % de l'évaluation au compte foncier du terrain auquel le résidu de terrain est assemblé, ce qui est conforme à l'encadrement administratif en vigueur concernant les *Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins* (C-OG-SMVTP-D-09-001).

Outre le présent Acquéreur, aucun autre propriétaire riverain ne s'est montré intéressé à acquérir l'Immeuble.

JUSTIFICATION

En conséquence, le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande la présente vente pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à la vente de l'Immeuble.
- L'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville.
- L'approbation de la vente de l'Immeuble à monsieur Yvon Forget permettra d'augmenter la superficie du terrain qu'il détient déjà.
- Le prix de vente est conforme à la directive concernant la vente d'un résidu qui ne peut être développé isolément, et lequel peut être mis en valeur qu'en étant assemblé à la propriété riveraine.
- La Ville n'a aucun intérêt à conserver ce résidu de terrain parce que, d'une part, elle pourrait être obligée de l'entretenir et que, d'autre part, elle se prive ainsi de taxes foncières.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement sur la vente de résidus de terrain, il s'agit d'un résidu de terrain qui, une fois assemblé au terrain riverain, ajoute peu de potentiel au patrimoine de ce dernier.

Le prix de vente de l'Immeuble est de 9 911 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 55 \$/m². Ce montant correspond aux normes et conditions établies par l'encadrement sur les ventes de résidus de terrain offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, soit à 25 % de l'évaluation au compte foncier de l'année de la demande (rôle triennal 2011-2013) du terrain appartenant à l'Acquéreur.

La somme de 538,28 \$ a été déduite du prix de vente en considérant une négociation antérieure relativement aux honoraires de l'arpenteur-géomètre de l'Acquéreur, laquelle est survenue antérieurement à l'adoption de l'encadrement administratif ci-avant mentionné.

La valeur aux livres de l'Immeuble est de 245,44 \$.

Le revenu de 9 372,72 \$ et la dépense de 245,44 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette transaction représente une entrée de fonds de 9 372,72 \$. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 8 722,72 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville la somme de 650 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-04

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-05-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-22



Dossier # : 1146462002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Maria Elena Espina, aux fins d'un assemblage résidentiel, deux terrains situés du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 171,7 m ² , pour le prix de 8 905,22 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-5269-05

Il est recommandé :

- de fermer comme domaine public le lot 4 245 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, à madame Maria Elena Espina, à des fins d'assemblage résidentiel, les lots 4 183 359 et 4 245 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour le prix de 8 905,22 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-30 10:58

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146462002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Maria Elena Espina, aux fins d'un assemblage résidentiel, deux terrains situés du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 171,7 m ² , pour le prix de 8 905,22 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-5269-05

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de deux (2) terrains situés du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connus et désignés comme étant le lot 4 183 359 du cadastre du Québec d'une superficie de 167,2 m² et le lot 4 245 032 du cadastre du Québec d'une superficie de 4,5 m², tel que montrés, à titre indicatif, par une trame hachurée sur les plans B et C annexés (l'« Immeuble »).

Il y a lieu de préciser que le lot 4 183 359 du cadastre du Québec est adjacent au lot 4 183 358 dudit cadastre, propriété de la Ville aussi.

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de ces lots pour les avoir acquis en vertu d'un acte d'échange entre Pétro-Canada inc. et la Ville de Montréal, reçu devant Me Yvon Delorme, notaire, le 23 novembre 1984, sous le numéro 4 427 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de Montréal sous le numéro 3 536 340.

Le lot 4 245 032 du cadastre du Québec est une partie de la 60^e Avenue et il fait partie du domaine public. En conséquence, il doit donc être fermé comme domaine public préalablement à sa vente.

Madame Maria Elena Espina (l'« Acquéreur »), propriétaire d'un terrain avec bâtiment situé au 9730, boulevard Gouin Est, montré par un liseré sur lesdits plans ci-joints, désire acquérir à des fins d'assemblage, l'Immeuble qui est adjacent à sa propriété. La vente de l'Immeuble permettra à l'Acquéreur d'agrandir sa cour arrière et de régulariser la configuration de son terrain en bordure du boulevard Gouin Est.

Dans ce sens, une promesse d'achat a été signée par Mme Maria Elena Espina le 10 avril 2014 pour l'achat de l'Immeuble. Le prix brut de la vente de l'Immeuble s'élève à la somme de 9 443,50 \$ et est ventilé comme suit :

a) Pour le lot 4 183 359 du cadastre du Québec : 9 196 \$;

b) Pour le lot 4 245 032 du cadastre du Québec : 247,50 \$.

Un dépôt de 600 \$ a déjà été effectué par l'Acquéreur.

Les honoraires et frais de l'arpenteur-géomètre pour l'opération cadastrale nécessaire ont été payés par l'Acquéreur et sont déduits du prix de vente brut mentionné précédemment. Ces frais s'élèvent à la somme de 538,28 \$. En conséquence, le prix de vente est de 8 905,22 \$, plus les taxes applicables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acquéreur, à des fins d'assemblage résidentiel pour la somme de 8 905,22 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Selon la Direction d'aménagement urbain et services aux entreprises (la « DAUSE ») de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, la Politique sur les infrastructures qui oblige les promoteurs à payer 100 % des services rend l'Immeuble difficilement constructible, compte tenu du montant à déboursier pour son raccordement.

Étant donné que l'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville et comme il ne peut être développé isolément, il a été considéré comme un résidu de terrain. Ce résidu peut être mis en valeur seulement en étant assemblé à la propriété riveraine. Dans un tel cas, le prix de vente est établi à 25 % de l'évaluation au compte foncier du terrain auquel l'Immeuble est assemblé, ce qui est conforme à l'encadrement administratif en vigueur concernant les *Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins* (C-OG-SMVTP-D-09-001).

Outre le présent Acquéreur, aucun autre propriétaire riverain ne s'est montré intéressé à acquérir l'Immeuble.

JUSTIFICATION

En conséquence, le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande la présente vente pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à la vente de l'Immeuble.
- L'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville.
- L'approbation de la vente de l'Immeuble à l'Acquéreur permettra d'augmenter la superficie du terrain qu'il détient déjà.
- Le prix de vente est conforme à la directive concernant la vente d'un résidu qui ne peut être développé isolément, et lequel peut être mis en valeur qu'en étant assemblé à la propriété riveraine.
- La Ville n'a aucun intérêt à conserver l'Immeuble parce que, d'une part, elle pourrait être obligée de l'entretenir et que, d'autre part, elle se prive ainsi de taxes foncières.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement sur la vente de résidus de terrains, l'Immeuble constitue un résidu de terrain qui, une fois assemblé à la propriété riveraine, ajoute peu de potentiel au patrimoine de cette dernière.

Le prix de vente brut de l'Immeuble est de 9 443,50 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 55 \$/m². Ce montant correspond aux normes et conditions établies par l'encadrement sur les ventes de résidus de terrain offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, soit à 25 % de l'évaluation au compte foncier de l'année de la demande (rôle triennal 2011-2013) du terrain appartenant à l'Acquéreur. La somme de 538,28 \$ est déduite du prix de vente brut, représentant les honoraires payés par l'Acquéreur pour la préparation des plans requis pour l'opération cadastrale.

La valeur aux livres de l'Immeuble est de 227,74 \$.

Le revenu de 8 905,22 \$ et la dépense de 538,28 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette transaction représente une entrée de fonds de 8 905,22 \$. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 8 905,22 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville la somme de 600 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-24

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée BONIN
Cadre en réaffectation, en remplacement de Michel Nadeau

Approuvé le : 2014-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-30



Dossier # : 1140515001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er novembre 2014, pour la partie de terrain situé à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er septembre 2015 pour la partie de terrain situé à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ». N/Réf. : 25-1-33 - Autoparc 170, Code de dossier : 31H12-005-1065-01

Il est recommandé :
de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} novembre 2014, pour la partie de terrain situé à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} septembre 2015 pour la partie de terrain situé à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-03 08:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140515001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er novembre 2014, pour la partie de terrain situé à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er septembre 2015 pour la partie de terrain situé à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ». N/Réf. : 25-1-33 - Autoparc 170, Code de dossier : 31H12-005-1065-01

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, a mandaté notre direction afin de retirer du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, l'autoparc 170, et ce, progressivement.

Dans le cadre de travaux majeurs débutant en novembre 2014, la Société de transport de Montréal (la « STM ») utilisera les places de stationnement de l'autoparc 170 situé du côté est de l'édicule, près de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont. Les travaux viseront principalement la structure du bâtiment afin d'améliorer leurs installations et les équipements en fonction de l'accessibilité, des normes et des besoins d'exploitation, ce qui comportera le rehaussement de l'édicule, son agrandissement, l'installation d'ascenseurs, la pose de volets de ventilation, le revêtement extérieur et l'éclairage de l'immeuble. La Société en commandite Stationnement de Montréal devra retirer ses équipements au plus tard le 1^{er} novembre 2014. La STM utilisera cet espace pour y installer une zone de chantier, et ce, pour une période d'environ vingt-quatre (24) mois.

En septembre 2015, l'Office municipal d'habitation de Montréal (l' « OMHM ») entreprendra la construction d'un grand projet d'habitation et de bureaux à la suite des travaux complétés par la STM. Un immeuble de 10 étages sera érigé et comprendra quelque 200 logements sociaux pour personnes âgées, des espaces de bureaux et commerciaux. Le chantier occupera l'ensemble de l'îlot du métro Rosemont. Les travaux devraient débuter en septembre 2015 et seraient terminés vers le printemps 2018. Cet échéancier demeure toutefois à être confirmé et précisé ultérieurement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

· CE13 1551 - 2 octobre 2013 - de réserver pour une période de 30 mois, le terrain de l'édicule du métro Rosemont en vue d'une vente ultérieure à l'OMHM pour la construction d'un projet de logements sociaux et communautaires et l'implantation de son siège social.

· CO96 01638 - 9 juillet 1996 - bail consenti à la Société en commandite de Stationnement de Montréal.

· CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente cadre avec la Société en commandite de Stationnement de Montréal pour la gestion des stationnements.

DESCRIPTION

Mettre définitivement fin, le 1^{er} novembre 2014, suivant la réception par la Société en commandite Stationnement de Montréal d'un avis à cet effet, à la location de la partie est de l'édicule du métro Rosemont. Ce terrain est désigné comme étant l'« Autoparc 170 », situé du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont.

Mettre définitivement fin, le 1^{er} septembre 2015, suivant la réception par la Société en commandite Stationnement de Montréal d'un avis à cet effet, à la location de la partie ouest de l'édicule du métro Rosemont. Ce terrain est désigné comme étant l'« Autoparc 170 », situé du côté de la rue Saint-Denis à l'angle du boulevard Rosemont.

Ce terrain est de forme et de topographie irrégulière; sa superficie totale est de 1 420 m² selon le plan fourni par la Société en commandite Stationnement de Montréal et il est constitué du lot 2 333 647.

Quant à la remise à la Ville du terrain retiré, toutes les conditions du bail s'appliquent, à savoir :

1. « le locataire doit libérer le terrain de tout le matériel placé dessus par lui-même »;
2. « le locataire doit remettre le terrain dans un état de propreté jugé satisfaisant du seul avis de la Ville ».

JUSTIFICATION

En raison des travaux majeurs prévus par la Société de transport de Montréal à l'édicule du métro Rosemont, la partie de terrain situé à l'est de l'édicule du métro Rosemont servira de zone de chantier, et ce, dès le 2 novembre 2014. En second lieu, l'Office municipal d'habitation de Montréal construira un édifice de 10 étages vers septembre 2015. Cet édifice comprendra quelque 200 logements sociaux pour personnes âgées, des espaces de bureaux et commerciaux. La partie de terrain situé à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont sera utilisée dans le cadre de ce projet. Une fois le projet de construction terminé, l'Office municipal d'habitation de Montréal occupera l'ensemble du terrain. Ainsi complétera le retrait total et définitif de l'autoparc 170.

La clientèle, utilisant un permis mensuel de l'autoparc 170, devra se relocaliser par elle-même.

Dans ce contexte, le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande au comité exécutif de mettre définitivement fin à la location du terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 » totalisant 43 espaces de stationnement, selon les délais prescrits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

· **DONNÉES SUR L'« AUTOPARC 170 » :**

- Capacité de stationnement : 43
- Retrait partie est : 22
- Tarif mensuel : 87,00 \$ chacun.
- Retrait partie ouest : 21
- Tarif à court terme : 2,50 \$ tarif horaire, maximum journalier 10 \$ et soir et weekend 8 \$.

- Les revenus de Stationnement Montréal pour l'année 2013 s'élevaient à 49 143 \$.
- Le calcul du loyer, des taxes municipales et de la compensation a été effectué au prorata selon le nombre de places de stationnement.
- Le loyer pour l'année 2013 est de 2 535,45 \$.
- Les taxes municipales pour l'année 2014 sont de 28 638,60 \$.
- La compensation pour l'année 2013 est de 20 424 \$.

IMPACT SUR REVENUS MUNICIPAUX DE LA PERTE DE LOCATION ANNÉE 2014 :

« AUTOPARC 170 » RETRAIT PARTIE EST		
Capacité actuelle 22 automobiles Estimation basée sur les revenus de 2013* FO : 613041-15	Loyer 2013 (2/12) *	216,20 \$
	1 297,21 \$	
	Taxes foncières 2014 (2/12) 14 652,31 \$	2 442,05 \$
	Compensation 2013 (2/12) 10 449,49 \$	1 741,58 \$
REVENUS MUNICIPAUX (2/12) ESTIMÉS À : (\$)		4 399,83 \$

IMPACT SUR REVENUS MUNICIPAUX DE LA PERTE DE LOCATION ANNÉE 2015 :

« AUTOPARC 170 » RETRAIT PARTIE OUEST*		
Capacité actuelle 21 automobiles Estimation basée sur les revenus de 2013* FO : 613041-15	Loyer 2013 (4/12) *	412,75\$
	1 238,24 \$	
	Taxes foncières 2014 (4/12) 13 986,29 \$	4 662,10 \$
	Compensation 2013 (4/12) 9 974,51 \$	3 324,84 \$
REVENUS MUNICIPAUX (4/12) ESTIMÉS À : (\$)		8 399,69 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de la STM, qui permettra d'augmenter l'accessibilité au transport en commun pour les personnes à mobilité réduite, sera intégré au projet de l'OMHM permettant ainsi à consolider la trame urbaine du site des anciens ateliers municipaux et d'utiliser des infrastructures déjà en place.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le bail avec la Société en commandite Stationnement de Montréal n'est pas terminé afin de libérer le terrain de stationnement, les projets immobiliers de la STM et de l'OMHM ne pourraient pas être réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Société en commandite Stationnement de Montréal devra avoir libéré les lieux au plus tard les 1^{er} novembre 2014 pour la partie située à l'est de l'édicule du métro Rosemont et 1^{er} septembre 2015 pour la partie située à l'ouest du métro Rosemont, à la suite de la réception de la résolution approuvée par le comité exécutif.
Prévision du début des travaux de la STM : 2 novembre 2014.
Prévision du début des travaux de OMHM : septembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Julia DAVIES)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Gisèle BOURDAGES)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-05-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée BONIN
Cadre en réaffectation, en remplacement de
Michel NADEAU, directeur pour ;
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim

Approuvé le : 2014-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-06-02



Dossier # : 1143972001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser un soutien financier de 20 000 \$ à Les Productions Ondinnok inc. pour l'élaboration et la réalisation de la deuxième édition de l'événement intitulé « Un printemps autochtone d'art » du 30 avril au 8 juin 2015 dans le réseau Accès culture, projet présenté dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Le Service de la culture recommande :

1. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et les Productions Ondinnok Inc. concernant la réalisation de l'événement Un printemps autochtone d'art 2;
2. d'autoriser le versement d'un soutien financier de 20 000 \$ aux Productions Ondinnok Inc. pour la réalisation de l'événement Un printemps autochtone d'art au printemps 2 prévu pour le printemps 2015 dans le réseau Accès culture;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-28 18:35

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143972001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser un soutien financier de 20 000 \$ à Les Productions Ondinnok inc. pour l'élaboration et la réalisation de la deuxième édition de l'événement intitulé « Un printemps autochtone d'art » du 30 avril au 8 juin 2015 dans le réseau Accès culture, projet présenté dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, qui favorise l'accessibilité des citoyens à la culture, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place une mesure intitulée : accueil et circulation des artistes autochtones dans le réseau Accès culture. Cette mesure vise à consolider la diffusion d'artistes autochtones et à favoriser la circulation de leurs créations sur le territoire montréalais, et ce, en offrant un soutien financier à la diffusion de projets et créations. En 2013, l'organisme Les Productions Ondinnok inc. réalisait un événement artistique autochtone pluridisciplinaire à la maison de la culture Frontenac. L'organisme propose de mettre sur pied la deuxième édition de cet événement du 28 avril au 6 juin 2015.

Fondée en 1985 à Montréal par Yves Sioui Durand, Catherine Joncas et John Blondin, Ondinnok est une compagnie de théâtre, de recherche et de création qui fonde son action sur la reconquête du territoire imaginaire des Amérindiens par un questionnement sur l'identité et la culture. Investi par la pensée, les spécificités et les mythes autochtones, le théâtre d'Ondinnok veut rompre l'isolement des communautés en établissant un pont avec le monde actuel et réinventer le théâtre amérindien. La compagnie a près d'une vingtaine de créations à son actif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0631 - 2 mai 2012 - d'accorder une première série de soutiens financiers totalisant 180 451 \$, pour l'année 2012, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après, ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL

locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande.

CE13 0097 - 30 janvier 2013 - d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Les Productions Ondinnok Inc. pour la réalisation de l'événement « Un printemps autochtone d'art » au printemps 2013 dans le réseau Accès culture.

CE13 1406 - 11 septembre 2013 - d'accorder une deuxième série de soutiens financiers totalisant 332 424 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs.

DESCRIPTION

L'événement « Un printemps autochtone d'art » se veut un projet de fenêtre artistique autochtone favorisant la transmission et le partage de la spécificité culturelle et de la vision du monde des autochtones avec les citoyens montréalais de toute origine. L'événement 2015 proposera :

- Une exposition en arts visuel du 28 avril au 6 juin : une exposition d'artistes autochtones féminines, dont le commissariat sera assuré par Sylvie Paré, artiste autochtone, détentrice d'un doctorat et d'une maîtrise en muséologie, spécialiste de l'art autochtone.
- Une conférence de la commissaire d'exposition Sylvie Paré.
- La présentation du nouveau spectacle théâtral de la compagnie Ondinnok «Terre de feu ou un monde qui s'achève » (titre à confirmer).
- Mise en lecture de textes écrits par des auteures autochtones et les femmes de l'organisme communautaire « La Marie debout » du quartier Hochelaga-Maisonneuve.
- Projection d'un film réalisé par un artiste autochtone (à déterminer).
- La présentation d'un cabaret théâtral rassemblant des poètes et des musiciens amérindiens du Québec soulignant les 30 ans d'existence de la compagnie Ondinnok.

Le calendrier complet des activités est à confirmer.

Il est proposé de verser la somme de 20 000 \$ à l'organisme Les Productions Ondinnok Inc. pour l'élaboration et la réalisation de cet événement.

JUSTIFICATION

L'organisme Les Productions Ondinnok inc., existe depuis près de 30 ans et est la seule compagnie professionnelle de théâtre amérindien au Québec. Engagé envers leur communauté et le développement des artistes autochtones, ils ont su devenir des piliers importants pour le milieu artistique autochtone montréalais, ils ont notamment mis en place un programme de formation intensive en théâtre pour les autochtones en collaboration avec l'École Nationale de Théâtre du Canada et initié de nombreux projets de création collective.

La première édition de l'événement en 2013 a connu un grand succès et rassemblait des propositions intéressantes qui ont permis aux citoyens de découvrir des artistes autochtones. Il paraît donc tout indiqué que l'organisme présente l'édition 2 de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières versées par la Ville à Les Productions Ondinnok inc., incluant celles du présent sommaire, sont les suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	2014	2013	2013	2012	2011	2010
Les Productions Ondinnok Inc.	20 000,00 \$	899,00 \$	20 000,00 \$	1 411,00 \$	2 456,00 \$	3 370,22 \$

Le soutien financier de 20 000 \$ représente environ 15% du budget total de l'événement.

Imputation :	2014
AF Général Ville / Entente MCC-Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org. / / Accueil et diffusion d'artistes autochtones/ Entente sur le développement culturel 2014 2101-0012500-101336-07289-61900-016491-0000-001274-050092-00000-00000	15 000 \$
AF Général Ville / Entente MCC-Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org. / / Accueil et diffusion d'artistes autochtones / Entente sur le développement culturel 2014 2101-0010000-101067-07289-61900-016491-0000-001274-050094-00000-00000	5 000 \$

Le montant de la contribution financière de 20 000 \$ provient en totalité des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale, no de demande d'achat : 334872.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La culture est reconnue par la Ville comme 4e pilier du développement durable. Le projet contribue notamment à :

Volet social :

- Cohésion sociale et solidarité
- Épanouissement individuel et de la collectivité locale
- Valorisation des diversités : culturelles et sociales
- Sentiment d'appartenance et de sécurité

Volet culturel :

- Dynamisme culturel : encourage la créativité
- Soutien à la création, diffusion et production professionnelle
- Diversité artistique et culturelle
- Identité culturelle et mémoire collective (groupe, territoire, individu)
- Patrimoine immatériel
- Histoire et mémoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière apportée à l'organisme contribuera à lui permettra de réaliser cet événement et à le soutenir dans ses efforts pour sensibiliser la population montréalaise à la richesse de la culture autochtone et pour favoriser le rapprochement entre les diverses communautés culturelles de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme Les Productions Ondinnok Inc. mettra en oeuvre son propre plan de communication. Le Service de la culture, par le biais du réseau Accès culture, développera de son côté plusieurs mesures visant la promotion générales de l'événement. L'organisme

sera informé des normes de visibilité reliées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

juin 2014 : octroi du soutien financier

juillet 2014 - avril 2015 : élaboration du projet, de la programmation et de toutes les activités (spectacle, expositions, activités de médiation culturelle, etc.)

avril 2015 - juin 2015 : réalisation de l'événement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ingrid VALLUS
Agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-05-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884

Approuvé le : 2014-05-22



Dossier # : 1144403003

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	ADOPTER une politique de paiement et de remboursement des honoraires juridiques externes dans le cadre de l'octroi de mandats et de l'application de l'article 604.6 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

1. d'ADOPTER la politique de paiement des honoraires juridiques externes dans le cadre de l'octroi de mandats et de l'application de l'article 604.6 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-07 14:19

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144403003

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	ADOPTER une politique de paiement et de remboursement des honoraires juridiques externes dans le cadre de l'octroi de mandats et de l'application de l'article 604.6 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (ci-après la : "Ville") désire, ponctuellement, retenir les services de cabinets externes à titre de conseillers juridiques dans le cadre de mandats spécifiques. De plus, la Ville est tenue de payer ou rembourser des honoraires juridiques dans le cadre de l'application de l'article 604.6 et suivants de la Loi sur les cités et villes. En effet L'article 604.6, paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes oblige la Ville à assumer la défense de ses employés et de ses élus dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte d'un employé ou d'un élu dans l'exercice de ses fonctions. Dans le cas où l'employé fait le choix d'être représenté par un procureur externe, la Ville doit assumer les frais raisonnables.

Le Service des affaires juridiques (ci-après le : "Service") a déjà une politique de paiement et de remboursement des honoraires juridiques basée sur son historique de gestion des honoraires juridiques depuis la mise en place de son projet pilote en 2006. Cette politique encadre les règles quant au mandat et à la facturation, précise les taux horaires et indique quels sont les déboursés admissibles. Fort de son succès, de son expérience et de ses connaissances du marché, le Service a dernièrement bonifié sa politique en mettant en place une grille tarifaire (Voir pièce jointe) selon les années d'expérience et le champs de pratique du juriste requis. Cette grille tarifaire a été établie en fonction des taux horaires en vigueur dans la région de Montréal et de la capacité financière de la Ville. Le Service désire que le comité exécutif adopte ladite politique de paiement.

Seul trois Services peuvent octroyer un contrat relatif à l'exécution de services professionnels pour des services de natures juridiques; le Service des affaires juridique jusqu'à un montant de 100 000 \$ selon l'article 22.2 du Règlement intérieur du Comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), Le Service de police dans le cadre de la défense d'un policier selon l'article 22.3 du dit règlement (RCE 02-004) et Le Service des finances jusqu'à un montant de 500 000 \$ annuellement pour la contestation des compensations de taxes pour les organismes non assujettis à la taxe foncière selon l'article 37.3 du dit règlement (RCE 02-004).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

ADOPTER une politique de paiement et de remboursement des honoraires juridiques externes dans le cadre de l'octroi de mandats et de l'application de l'article 604.6 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

JUSTIFICATION

La Ville souhaite encadrer l'exécution et la gestion des mandats juridiques externes dans un souci d'efficacité, de cohérence, de qualité et d'efficience, notamment en regard des coûts. Pour ce faire, nous proposons l'adoption d'une politique de paiement et de remboursement des honoraires juridiques externes, laquelle politique est incluse en pièce jointe au présent sommaire. Les taux proposés dans la grille tarifaire jointe au présent sommaire tiennent compte de la capacité de payer des contribuables, du marché juridique à Montréal et de l'obligation légale de payer ou rembourser des frais raisonnables dans le cadre de l'application de l'article 604.6 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Finances , Direction Services partagés financiers (Daniel FINLEY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction (Alain CARDINAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François Charles GAUTHIER
Avocat

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-14

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef de la Ville



Dossier # : 1143496008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$ incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ), en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement de l'année 2014 du Service de la gestion et de la planification immobilière, représentant le quatrième (4e) et dernier versement, pour soutenir l'organisme Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve N/Réf. : 31H12-005-1874-03 (mandat 14-0218-T)

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$ incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ), en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement de l'année 2014 du Service de la gestion et de la planification immobilière, représentant le quatrième (4^e) et dernier versement, pour soutenir l'organisme Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-02 17:03

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143496008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$ incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ), en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement de l'année 2014 du Service de la gestion et de la planification immobilière, représentant le quatrième (4e) et dernier versement, pour soutenir l'organisme Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve N/Réf. : 31H12-005-1874-03 (mandat 14-0218-T)

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Fondation du Dr Julien (la «Fondation»), fondé en 2005 par le Dr Gilles Julien, a manifesté son intention d'acquérir et d'aménager le chalet du parc Ovila-Pelletier pour son projet intitulé « Le garage à musique » (le « Projet »). La Ville est propriétaire du chalet du parc Ovila-Pelletier. Ce chalet est abandonné depuis plusieurs années. Le Projet permettra à la fois de répondre aux besoins de la clientèle cible des jeunes de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, tout en revitalisant cet immeuble. Pour ce faire, la Ville a cédé par emphytéose le chalet du parc Ovila-Pelletier, ainsi qu'une partie de terrain connue comme étant le lot 4 914 034 d'une superficie de 998,9 m², à la Fondation, pour une période de 30 ans (voir résolution CM13 0317).

Or, la Ville contribue financièrement à la réalisation de ce projet, et ce, tel que stipulé au protocole d'entente intervenu entre la Fondation et la Ville (voir résolution CM13 0329). Dans ce protocole, la Ville s'engageait à consentir une aide financière au montant de 750 000 \$ à la Fondation, dont le paiement de ladite aide financière devrait être réalisé en quatre (4) versements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0317 – 22 avril 2013 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, par emphytéose, à la Fondation du Dr Julien, pour une durée de 30 ans, le chalet du parc Ovila-Pelletier ainsi qu'une partie du lot 4 914 034 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 998,9 mètres carrés, situés au sud-ouest de l'avenue Bennett et au nord-ouest de la rue Ontario, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Fermer et retirer du domaine public la partie du lot 4 914 034.

CM13 0329 – 22 avril 2013 - Accorder un soutien financier de 750 000 \$ à la Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Approuver un projet de

protocole d'entente à cet effet.

CM13 0051 - 29 janvier 2012 - Accepter la demande de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve pour assurer la gestion globale du chalet du parc Ovila-Pelletier, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal / Autoriser les virements de crédits requis en provenance des dépenses générales d'administration.

CA12 27 0562 - 20 décembre 2012 - Autoriser le financement des travaux du chalet du parc Ovila-Pelletier jusqu'à un maximum de 375 000 \$ sur une contribution de 750 000 \$ du Service des finances à la Fondation du Dr Julien via un prêt du Service des finances à l'arrondissement remboursable sur cinq ans à compter des résultats de 2012.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise le virement de crédits au budget de fonctionnement de l'année 2014 du Service de la gestion et de la planification immobilière correspondant au quatrième (et dernier) versement, d'une somme de 75 000 \$, par la Ville à la Fondation concernant l'aide financière au projet intitulé « Le garage à musique » de la Fondation.

Trois (3) versements ont déjà été réalisés, à savoir :

- 1^{er} versement au montant de 225 000 \$ (chèque n° 11243971) émis le 16 septembre 2013.
- 2^e et 3^e versements au montant de 450 000 \$ (chèque n° 11310573) émis le 6 février 2014.

Or, il existe un solde de 75 000 \$, et cette somme n'est pas au budget de fonctionnement de l'année 2014 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

JUSTIFICATION

Considérant :

- le sommaire décisionnel (1130517001) accordant un soutien financier de 750 000 \$ à la Fondation pour la réalisation du Projet, et ce, tel que stipulé au protocole d'entente à cette fin;
- la demande prochaine du versement final de l'aide financière au montant de 75 000 \$ par la Fondation puisque les travaux sont complétés;

Le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande d'autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement 2014 du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour soutenir la Fondation pour la réalisation du Projet, le tout, tel que prévu au protocole d'entente, et approuvé par la résolution CM13 0329.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le virement budgétaire des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement de l'année 2014 du Service de la gestion et de la planification immobilière est préalable à l'octroi du quatrième (4^e) et dernier versement à la Fondation. Or, tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de retarder inutilement l'émission du chèque lorsque la demande sera faite par ladite fondation.

Voir le détail des imputations budgétaires dans les interventions des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune communication n'est requise par la Ville. Cependant, il est pertinent de savoir que tel qu'indiqué au paragraphe 6.1 du Protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Fondation du Dr Julien, la Fondation doit faire état de la participation financière de la Ville dans toute publicité, affichage ou document d'information relatif au Garage à musique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-12

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-06-02

Approuvé le : 2014-06-02



Dossier # : 1146620005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_ programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic- Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

Il est recommandé :

1) d'autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

2) d'autoriser un virement de crédits au montant de 56 700 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-04 08:19

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146620005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CONTENU

CONTEXTE

Reconnaissant les bienfaits générés par la forêt urbaine, Montréal a pris l'engagement d'accroître la canopée, ou couvert arborescent, de 20 à 25 % d'ici 2025 en adoptant le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDDCM). Afin d'atteindre cet objectif, le projet de Plan d'action canopée 2012-2021 (PAC) propose, sur une décennie, la plantation de 300 000 arbres sur l'Île par les villes de l'agglomération et par le secteur privé. Pour la Ville de Montréal (VDM), le PAC évalue que l'atteinte de cet objectif nécessite la plantation de 75 000 arbres supplémentaires sur le domaine public, en plus des programmes réguliers de plantations effectuées par les arrondissements. À cet effet, dès 2012 la VDM a adopté deux règlements d'emprunts totalisant 3 M\$ afin de procéder à la mise en oeuvre du PAC. Lors de la première édition du PAC, 11 arrondissements ont participé permettant la plantation de 1 957 arbres en sus des programmes réguliers. En 2013, dix arrondissements ont participé en plantant 1 014 arbres additionnels. Pour ces deux années, les arrondissements qui voulaient participer au PAC devaient avancer les crédits liés à la plantation et présenter une demande de remboursement à la fin de l'année. Cette façon de faire posait une difficulté, car elle ne permettait pas à certains arrondissements de participer puisqu'ils ne disposaient pas des budgets nécessaires pour avancer les crédits liés à la plantation d'une importante quantité d'arbres. C'est pourquoi, afin d'encourager la participation du plus grand nombre

d'arrondissements à l'édition 2014 du PAC, il est proposé d'avancer à la fois les crédits et les budgets nécessaires aux arrondissements dès l'approbation de ce dossier par les instances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0694 – 30 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée.

CE13 1822 - 11 décembre 2013 - Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au paragraphe ci-devant (593 250 \$ pour l'édition 2013 et 235 040 \$ pour l'édition 2012), et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie (167 250 \$ pour l'édition 2013 et 16 039 \$ pour l'édition 2012), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG13 0378 - 26 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE13 0172 -13 février 2013 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE12 1991 - 5 décembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 661 194 \$, en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie pour la plantation de 1 865 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1928- 28 novembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 35 500 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Ville-Marie pour la plantation de 92 arbres sur le domaine public dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0323- 23 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CM12 0751- 21 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour l'achat et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le

développement durable et les grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.

DESCRIPTION

Le PAC permet aux arrondissements de planter plus d'arbres qu'il n'est possible de le faire avec le budget de fonctionnement régulier dédié à cette activité. Avant d'accéder au PAC, chaque arrondissement doit atteindre une cible de plantation qui lui est propre. L'édition 2014 du PAC, prévoit que les crédits alloués pour la réalisation des plantations par les arrondissements seront répartis en fonction de la proportion de frênes de rue présents dans chaque arrondissement (voir tableau 1 en pièce jointe). Cette répartition vise à soutenir les arrondissements dans le remplacement d'arbres affectés par l'agrile du frêne. Ainsi, un montant forfaitaire de 900 \$ par arbre planté sera versé sous condition que les objectifs de plantation hors PTI, déjà prévus dans les budgets courants des arrondissements, soient réalisés.

En 2014, 14 arrondissements ont l'intention de participer au PAC. Pour leur part, les arrondissements de Verdun et de Pierrefonds-Roxboro démontrent un intérêt marqué pour le PAC, sans toutefois être en mesure de confirmer leur adhésion à l'édition 2014. Les arrondissements de LaSalle, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Montréal-Nord ne prévoient pas planter suffisamment d'arbres pour adhérer au PAC. Néanmoins, advenant, que ces arrondissements s'inscrivent dans les semaines à venir, les arbres admissibles seront crédités en fin d'année, après approbation d'un dossier décisionnel par le comité exécutif. Par ailleurs, les arrondissements non participants libéreront, le cas échéant, des crédits qui seront redistribués aux arrondissements qui en feront la demande. Dans ce cas également, les montants alloués le seront en fin d'année, après approbation par les instances. Précisons que selon les demandes en arbres supplémentaires déposées par les arrondissements, il appert que les crédits disponibles pour l'édition 2014 du PAC seront épuisés en totalité.

Le PAC prévoit que l'achat d'arbres de calibre supérieur à 50 mm doit prioritairement se faire à la pépinière municipale. Si cette dernière n'est pas en mesure de fournir l'arbre demandé, l'arrondissement peut se tourner vers un producteur privé. Le prix de l'arbre variera en fonction des fournisseurs et du calibre demandé. Selon les arrondissements, la plantation pourra se faire en régie ou par contrat. Ainsi, la différence entre le montant par arbre alloué par le PAC et le prix d'achat et de livraison pourra servir à payer de la main-d'oeuvre de toutes catégories d'emplois confondues, de la location d'équipement (par exemple une excavatrice), de la fourniture (par exemple de la terre de culture, du compost, des engrais, etc.), de soins reliés à la plantation ou encore pour octroyer un contrat de plantation d'arbres.

Les renseignements concernant les virements budgétaires aux arrondissements se retrouvent au Tableau 1 en pièce jointe.

JUSTIFICATION

En procédant par avance, la VDM facilite l'adhésion de tous les arrondissements au PAC en leur fournissant en début de saison la totalité des budgets et crédits nécessaires pour la plantation des arbres admissibles. Ce faisant, les crédits et budgets virés aux arrondissements sont immédiatement disponibles dans les clés comptables appropriées facilitant à la fois la réalisation des travaux et le suivi budgétaire. Les conditions sont ainsi réunies pour mieux suivre au fil du temps l'aspect budgétaire du programme tout en assurant le succès de la mise en oeuvre du plan canopée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement et le budget pour l'édition 2014 du PAC proviennent de deux sources, d'une part du budget de fonctionnement pour un montant de 999 900 \$ et d'autre part du budget en PTI pour un montant de 56 700 \$. Le montant total à avancer aux arrondissements étant de 1 056 600 \$.

Précisons que lors des éditions 2012 et de 2013 du PAC, le financement et le budget provenaient exclusivement du budget PTI, financé par deux règlements d'emprunts spécifiques.

En 2014, le montant avancé est de 900 \$ par arbre admissible planté, soit 603 \$ (67 %) prévu pour les coûts de la première année (préparation, achat, transport, mise en terre et soins post plantation) et 297 \$ (33 %) pour les soins post plantation des deux années subséquentes. Les arrondissements participants s'engagent à reporter, en 2015, le solde au montant de 297 \$ (33 %) du budget de fonctionnement non utilisé en 2014, et en 2016, le solde restant de 148,50 \$ (16,5 %). En outre, les arrondissements s'engagent à rembourser, le cas échéant, la somme de 900 \$ avancée pour chaque arbre prévu au programme, mais non planté et ce, avant la fin de l'année budgétaire 2014.

	Compétence Corpo (Ville Centre)	Compétence corpo (Ville Centre)	TOTAL
	Financement : Budget de fonctionnement	Financement : Budget en PTI Règlement d'emprunt 12-032	
Nombre arbres	1 111	63	1 174
Montant forfaitaire par arbre	900 \$	900 \$	900 \$
TOTAL- Edition 2014	<u>999 900 \$</u>	<u>56 700 \$</u>	<u>1 056 600 \$</u>

La dépense au montant de 1 056 600 \$ sera entièrement assumée par la Ville centre.

Le détail des comptes de provenance et d'imputation comptables se trouve dans l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables du Service des finances.

Budget de fonctionnement :

En 2014, un montant de 1 000 000 \$ est disponible au budget de fonctionnement destiné à être viré aux arrondissements pour les frais reliés à la plantation d'arbres du PAC.

Un virement budgétaire en provenance du SGPVMR, vers les 14 arrondissements participant au PAC (édition 2014), est requis, pour une somme de 999 900 \$.

Pour financer la plantation des 1 174 arbres au montant total de 1 056 600 \$, l'enveloppe de 1 000 000 \$ en fonctionnement est utilisée pour un montant de 999 900 \$, soit le produit de 1 111 arbres multiplié par le montant forfaitaire de 900 \$ par arbre. Les 63 arbres restants sont financés par emprunt (voir section Budget PTI ici-bas).

Budget PTI :

En 2014, le budget requis est disponible au PTI dans le projet 34700-Plan d'action canopée 2012-2021.

Malgré le fait que les arbres soient reconnus comme étant des infrastructures vertes, l'accès au (PTI) demeure inaccessible pour financer un projet spécial comportant uniquement la plantation d'arbres publics. Cette dépense d'achat, de plantation et de soins post-plantation d'arbres est donc de nature non capitalisable et constitue une dépense de fonctionnement financée par emprunt.

Un virement budgétaire en provenance du SGPVMR, vers l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, est requis, pour une somme de 56 700 \$.

Pour financer la plantation des 1 174 arbres au montant total de 1 056 600 \$, dans un premier temps, l'enveloppe en fonctionnement est utilisée pour un montant de 999 900 \$. Puis dans un second temps, le montant de 56 700 \$ restant, provenant du règlement d'emprunt 12-032 (CM12 0751) est utilisé pour couvrir les 63 arbres restants. Ce règlement d'emprunt autorise le financement de dépenses de fonctionnement associées au PAC.

Un virement de crédits autorisés au montant de 56 700 \$ en provenance du règlement d'emprunt 12-032 (CM12 0751) de compétence corporative sera fait suite à l'approbation de ce dossier par le comité exécutif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation accrue sur le domaine public de 1 174 arbres est une contribution favorisant l'atteinte de l'objectif du PDDCM d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007».

Le PAC proposé appuie concrètement la première orientation du PDDCM qui est d'améliorer la qualité de l'air. En effet, l'arbre urbain, par ses feuilles, ses branches et son tronc, capte les poussières, filtrant ainsi l'air.

De plus, le projet de PAC est en lien avec les actions 15 et 20 du PDDCM, soit « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur » qui renforcent l'objectif de retenir les familles à Montréal et « favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source » qui soutient l'objectif d'améliorer la qualité des eaux de ruissellement. Le projet de PAC répond aussi directement à l'objectif du PDDCM d'« améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007 ».

Enfin, le PAC contribue à la conservation de la diversité biologique et au maintien des services écologiques, l'un des trois enjeux mis en avant par les orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (2013).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout de 1 174 arbres à Montréal contribuera au développement de la canopée et à l'expansion du réseau des infrastructures vertes en plus de favoriser l'atteinte de l'objectif de hausser la canopée à 25 % tel qu'énoncé dans le PDDCM. En se développant, la canopée aide notamment à améliorer la qualité de l'air, à intercepter les eaux de pluie et à lutter contre la formation des îlots de chaleur.

Par ailleurs, en procédant par avance budgétaire tous les arrondissements ont la possibilité de participer au PAC tout en facilitant le suivi budgétaire.

Advenant le cas où le comité exécutif n'approuverait pas ce dossier, le PAC serait compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement des budgets et crédits aux arrondissements participant au PAC juillet 2014;
Récupération des crédits versés en trop le cas échéant décembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Marcelle DION)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Claudine LEBOEUF)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Ariane GOYETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Jean-Pierre FRAPPIER)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics (Caroline LÉGÈRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Martine LECLAIR)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marc DUSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Sylvie BEAUCHAMPS-TRUDEL)

Avis favorable avec commentaires :
Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du
développement social (Luc GOSSELIN)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Patrick LAFOREST)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Ronald LAURIN)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Fatima LYAKHLOUFI)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des travaux publics (Christophe ASHKAR)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Moris MARKARIAN)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Richard CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes (Raoul CYR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude BOYCE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-29

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514-868-3883

Approuvé le : 2014-06-03



Dossier # : 1143220003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), (14-006), afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'établissement de leur choix de l'Espace pour la vie Montréal, soit le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, à compter du 1er juillet au 31 décembre 2014

Il est recommandé :

1. d'édicter, en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), (14-006), une ordonnance ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements de l'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements soit : le Biodôme, le Planétarium Rio Tinto Alcan ou le Jardin Botanique et l'Insectarium, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composé au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-02 11:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143220003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), (14-006), afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'établissement de leur choix de l'Espace pour la vie Montréal, soit le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, à compter du 1er juillet au 31 décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2002, des laissez-passer de l'Espace pour la vie Montréal sont offerts dans le cadre de la Semaine québécoise des familles qui se déroule à la mi-mai de chaque année. En collaborant à cette activité depuis plus de 12 ans, la Ville de Montréal cherche à rejoindre des familles à faible revenu qui n'ont pas les moyens de défrayer les coûts d'une entrée dans un de ces établissements : Biodôme, Jardin botanique et Insectarium ou Planétarium Rio Tinto Alcan.

Cette année, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), ainsi que le Service de l'Espace pour la vie Montréal, ont procédé à l'analyse complète de ce dossier. Cet exercice s'avérait nécessaire, car, depuis quelques années déjà, les deux services se questionnaient sur la capacité du mode de fonctionnement à rejoindre la clientèle visée, le taux d'utilisation des gratuités se situant à moins de 30 %. L'année 2013 ne fait pas exception à cette règle, alors qu'un peu plus de 26 % des laissez-passer remis ont été utilisés.

Afin d'avoir un portrait plus complet de la situation actuelle et du développement souhaitable de cette activité, un sondage a été réalisé auprès des arrondissements et des organismes qui ont reçu des laissez-passer en 2013. De manière générale, les commentaires émis étaient très positifs et très riches en propositions visant à bonifier cette activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0942 du 19 juin 2013

Édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013), (12-055) l'ordonnance n° 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, permettant l'accès gratuit pour 18 000 familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et ayant des enfants de moins de 18 ans, dans l'une des trois installations de l'Espace pour la vie Montréal soit le Jardin botanique et l'Insectarium du 1er octobre au 20 décembre 2013, le Biodôme du 25 juin au 20 décembre 2013 et le Planétarium Rio Tinto Alcan du 1er novembre au 20 décembre 2013 à raison d'une visite par famille, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles

CE12 0985 du 13 juin 2012

Édicter, en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012), (11-037), l'ordonnance n° 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, ayant pour objet de permettre l'accès gratuit à l'Insectarium et au Jardin botanique, du 18 juin au 3 septembre 2012, ainsi que l'accès gratuit au Biodôme, du 4 septembre au 16 décembre 2012, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, pour 18 000 familles à faible revenu, ayant des enfants de moins de 18 ans et détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, à raison d'une visite par famille dans l'une de ces trois installations durant l'une de ces périodes

CE11 0659 du 4 mai 2011

Édicter, en vertu de l'article 57 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011), l'ordonnance permettant l'accès gratuit pour 18 000 familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans, dans l'un des Muséums nature de Montréal, soit le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium, du 30 mai au 18 décembre 2011, à raison d'une seule visite par famille, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles

DESCRIPTION

En raison des faibles taux d'utilisation antérieurs, le nombre de laissez-passer offerts cette année sera diminué de moitié. Au total, 9 000 laissez-passer seront distribués aux arrondissements et ventilés en fonction du taux d'utilisation 2013 des laissez-passer. Ainsi, malgré la diminution proposée, la majorité des arrondissements recevront en moyenne 80 % de plus de laissez-passer que le nombre de gratuités utilisées en 2013. Cette année encore, les arrondissements seront responsables de remettre les laissez-passer aux organismes œuvrant dans le domaine — famille et jeunesse — de leur territoire. Un suivi sera réalisé à la fin de l'activité et un rapport sera produit en janvier 2015. En fonction des résultats obtenus, des ajustements pourraient être apportés au nombre de gratuités offertes lors de la prochaine édition.

Validité du laissez-passer 2014

Le laissez-passer 2014 sera valide à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2014, pour l'une ou l'autre de ces installations : le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan. Il s'agit d'une modification importante par rapport à l'édition 2013 alors que les trois installations avaient des dates différentes de validité.

Des directives de base seront inscrites sur le laissez-passer, à savoir les suivantes :

- le laissez-passer est valide pour une famille dans un établissement de leur choix
- chaque adulte ne peut accompagner plus de trois enfants
- les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un ou de deux adultes
- les laissez-passer ne peuvent être utilisés par des camps de jour ou autres groupes composés d'une majorité d'enfants avec quelques adultes accompagnateurs.

Dans le but de répondre mieux aux besoins énoncés par les organismes dans le cadre du sondage, une étude sera réalisée pour évaluer la faisabilité d'accroître la période de validité du laissez-passer sur une période d'une année pour l'édition 2015.

Outil de communication

Un aide-mémoire visant à transmettre des informations utiles aux organismes a été préparé

et leur sera remis. Il contiendra des informations telles que les heures d'ouverture, l'identification d'espaces réservés pour manger un lunch, la possibilité d'organiser une visite de groupe composée de familles, un rappel concernant la gratuité du transport en commun pour les enfants accompagnés d'un adulte le week-end et les jours fériés.

Reddition de comptes

Chaque laissez-passer est numéroté et muni d'un code-barre permettant la réalisation d'une reddition de comptes au terme de cette activité. La Division de la diversité sociale du SDSS est responsable de suivre son déroulement.

JUSTIFICATION

Par l'envoi de ces gratuités, la Ville de Montréal rend accessibles des installations municipales à une population ciblée qui, en temps normal, ne peut se permettre ce genre de sortie en famille.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'impact financier pour cette activité est minime étant donné que la clientèle visée n'utilise pas les services de l'Espace pour la vie Montréal. Le fait d'offrir l'accès gratuit aux installations pourrait même occasionner des gains pour la Ville de Montréal dans la mesure où les familles achèteront des services sur place.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 vise à offrir une meilleure qualité de vie. La Ville de Montréal, en offrant des laissez-passer de l'Espace pour la vie Montréal aux familles à faible revenu, y contribue de manière significative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution, les familles visées ne pourraient avoir accès aux installations de l'Espace pour la vie Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre d'accompagnement signée par le maire de Montréal sera acheminée à tous les organismes recevant des gratuités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation
Les laissez-passer seront acheminés aux arrondissements dès la signature de la résolution. Ces derniers les transmettront aux organismes qu'ils auront préalablement sélectionnés vers la fin de juin 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (Charles-Mathieu BRUNELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066
Approuvé le : 2014-06-02



Dossier # : 1146497001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention collective à intervenir entre entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 930 (brigadiers scolaires) pour la période du 15 août 2011 au 31 décembre 2015

Approuver le projet de convention collective à intervenir entre entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 930 jusqu'au 31 décembre 2015

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-30 18:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1146497001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention collective à intervenir entre entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 930 (brigadiers scolaires) pour la période du 15 août 2011 au 31 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

La convention collective des brigadiers scolaires (syndicat canadien de la fonction publique section locale 930) est échue depuis le 15 août 2011 et s'applique à environ 514 brigadiers scolaires permanents et 146 surnuméraires pour un total de 660 brigadiers scolaires. Les principales modifications à ce projet de convention collective visent les augmentations salariales.

De plus, nous avons ramené la date d'échéance au 31 décembre. Cela permettra de s'harmoniser avec la majorité des conventions collectives à la Ville de Montréal qui termine un "31 décembre".

Les parties se sont entendues pour la période du 15 août 2011 jusqu'au 31 décembre 2015. Le 29 mars 2014, lors d'une assemblée générale du syndicat canadien de la fonction publique section locale 930, cette entente a été entérinée par la majorité de ses membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE10 0268 adoptée le 3 mars 2010 - Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires) pour la période du 15 août 2007 au 14 août 2011.

DESCRIPTION

L'entente prévoit une convention collective du 15 août 2011 au 31 décembre 2015.

1- Augmentations de salaire :

- 2% au 15 août 2011
- 2% au 15 août 2012
- 2% au 15 août 2013
- 2% au 15 août 2014
- 2% au 15 août 2015

2- Application des augmentations économiques indiquées au point 1 à l'égard des dispositions suivantes :

- Article 9 : congé pédagogique
- Article 23 : Allocation vestimentaire

Quant aux autres dispositions, les parties se sont entendues principalement pour :

3- Bonifier, ajouter voire modifier certaines clauses relativement mineures :

- Bonifier d'une demi-journée/année le nombre de congés mobiles des brigadiers scolaires permanents à compter du 15 avril 2014 pour un total de trois (3) jours /année, la journée de travail régulière est environ quatre (4) heures. La convention collective en vigueur prévoit deux (2) jours et demi de congé mobile. Ainsi lorsque l'employé utilise le demi-mobile soit un congé de deux (2) heures, l'Employeur doit procéder au remplacement pour assurer la traversée des écoliers. Peu de surnuméraire sont disponible pour combler ce deux (2) heures malgré nos efforts en ce sens et à défaut de surnuméraire, un policier doit assurer la sécurité.
- Permettre aux brigadiers scolaires d'utiliser ses heures de congés de maladie pour compenser toute journée non rémunérée. Cet ajout permettra à certains brigadiers scolaires d'amoindrir les impacts des modifications à la loi sur l'assurance emploi. Ce qui pourrait avoir un impact sur la rétention de personnel.
- Lors du décès d'un proche, ajouter une permission d'absence non rémunérée lorsque la cérémonie de mise en terre ou l'incinération a lieu à plus de 80 km du territoire de la Ville de Montréal.
- Reconnaître certains vêtements et accessoires appropriés à l'exercice de sa fonction pour les fins de remboursement en fonction du montant prévu à l'article 23.03.

4- Officialiser par écrit certaines pratiques:

- Rémunérer les employés requis de se présenter en formation que ce soit suite à l'embauche ou dans le cadre de la rencontre de début d'année scolaire.
- Fournir aux employés permanents des semelles antidérapantes, un sifflet et un blouson demi-saison.
- Intégrer à la convention collective l'entente B-2004-01 qui précise que lorsqu'un surnuméraire est appelé au travail il reçoit un minimum de 2 heures de salaire sans toutefois excéder 4 heures à moins que l'employé ait travaillé plus de 4 heures.

JUSTIFICATION

Le présent projet d'entente permet la conclusion d'une entente de 4 ans et 4 mois et demi. Cette entente permet également un arrimage en ramenant le terme de la convention collective au 31 décembre 2015.

Certains ajustements permettent de faciliter la gestion, ou de réduire des irritants, sans coût supplémentaire, pour la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les augmentations économiques correspondent à celles déjà octroyées aux différents syndicats ayant convenu d'une convention collective pour les années 2011 à 2015. La valeur du contrat nous semble raisonnable puisque seule la compensation pour congés pédagogiques a un impact monétaire. Ce dernier étant d'environ 5 000\$ pour l'année 2014 seulement.

Le tableau en pièce-jointe indique l'impact monétaire de chacun des éléments touchant la rémunération contenus au projet de convention collective.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera émis par le Service des ressources humaines suite à l'approbation du dossier décisionnel par le Comité Exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente et mise en application des nouvelles dispositions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Denis ROUSSIN)

Avis favorable :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Didier DERAMOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Jean LACHAPELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Nathalie POL TURCOTTE
Chef de section ress.hum.

Danny BOUDREAU
Directeur par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Danny BOUDREAU
Directeur par intérim

Tél : 514-872-4655
Approuvé le : 2014-05-28

CE : 50.002
2014/06/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141353005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er mars au 31 mai 2014.

Déposer le rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er mars au 31 mai 2014.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-06-04 08:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1141353005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er mars au 31 mai 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) prévoit à l'article 4.1 qu'un rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en matière de ressources humaines cadres est transmis trimestriellement au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0458 - 26 mars 2014 - de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er décembre 2013 au 28 février 2014.
CE13 1847 - 18 décembre 2013 - de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2013.

DESCRIPTION

Ce rapport couvre la période du 1er mars au 31 mai 2014. Il détaille 72 décisions pour des cadres dont 2 dossiers de créations-abolitions d'emplois, 4 dossiers de créations de postes, 2 dossiers d'abolitions de postes, 61 dossiers de nominations et 3 dossiers de cessation.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain rapport couvrira la période du 1er juin au 31 août 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-03

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances



Dossier # : 1146190002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence à l'usine de production d'eau de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence.

Il est recommandé :

1. d'informer le comité exécutif des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution des travaux d'urgence à l'usine de production d'eau potable de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence;
2. de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil d'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-12 09:19

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146190002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence à l'usine de production d'eau de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence.

CONTENU

CONTEXTE

La génératrice Alco (qui date de 1962) de l'usine de Lachine alimente tout ce qui a trait à la production de l'eau potable en cas de perte d'alimentation électrique d'Hydro-Québec. Le mardi 3 juin 2014, le technicien de la compagnie Hewitt est venu faire l'essai de la génératrice Alco modèle 12V251BS sous charge, tel que prescrit dans le contrat de service et selon la norme CSA-282-09.

Lors du transfert des charges électriques de l'usine vers la génératrice, celle-ci a subitement cessé de fonctionner ayant pour conséquence d'arrêter tous les équipements de production d'eau potable.

L'équipe d'opération a tenté de réalimenter l'usine sur le réseau électrique d'Hydro-Québec, mais sans succès. La réserve d'eau nous permettait d'alimenter les citoyens pour une durée approximative de quatre heures. Vu la précarité de cette situation, une génératrice mobile a été dépêchée sur les lieux afin de reprendre la production d'eau potable. Pendant ce temps, une équipe de ressources expertes cherchait la source du problème.

Il s'avère qu'une pièce du groupe alimentant les disjoncteurs de transfert a fait défaut. Considérant l'absence de pièce de rechange et la vulnérabilité des équipements en place (désuets), nous avons pris la décision de louer chez HEWITT une 2e génératrice pour assurer deux sources d'alimentation électrique en tout temps. Cette génératrice a été retournée dès le lendemain, alors que le courant avait été remis sur le réseau électrique d'Hydro-Québec.

Ces travaux sont requis afin de maintenir l'intégrité de l'infrastructure électrique de l'usine

et, par le fait même, sécuriser l'alimentation en eau potable aux citoyens des arrondissements Lachine et Lasalle.

Le *Formulaire d'autorisation d'octroi de contrats et de dépense / cas de force majeure* indiquait une dépense de 150 000 \$. Suite au rapport de monsieur Guy Laroche, contremaître d'installation de systèmes électriques à la Ville de Montréal, les dépenses pour la modification au système électrique sont estimées à un montant de 275 000 \$ avant taxes. À ce montant, s'ajoutent les frais de location des génératrices et d'installations pour un montant approximatif de 67 000 \$ avant taxes ce qui amène le montant total de la dépense estimée à 342 000 \$ avant taxes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Informé le comité exécutif que des dépenses de gré à gré seront faites, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence à l'usine de production d'eau potable de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence. Ces travaux sont nécessaires afin de protéger la santé et la sécurité publique.

1^o Location urgente de 2 génératrices mobiles chez HEWITT, afin de rétablir une alimentation électrique et de permettre le fonctionnement de l'usine :

Ø Une première génératrice a été louée pour assurer la production d'eau potable pendant les réparations. Cette génératrice doit rester en place jusqu'à la sécurisation complète de l'équipement existant. Une période de location de 12 semaines pourrait s'avérer nécessaire. No de soumission : L140327-AMD;

Ø Une seconde génératrice a été louée pour assurer deux sources d'alimentation en tout temps. Cette génératrice a été retournée dès le lendemain, alors que le courant avait été remis sur le réseau électrique d'Hydro-Québec. No de soumission : L140603-AMD.

2^o L'appel de ressources externes pour l'analyse technique, le diagnostic et l'intervention afin de corriger le problème survenu le 3 juin 2014:

Ø Hewitt équipement limitée;
Ø EATON industries Company;
Ø Électro-Solutions RDL Inc.

3^o Travaux de remplacement de 3 disjoncteurs, ajout d'un disjoncteur et entretien des appareils connexes à la génératrice.

JUSTIFICATION

Il était impératif pour la DEP d'agir et de remédier rapidement à cette situation car il s'agit d'une situation d'urgence. Si les actions n'avaient pas été prises rapidement, la production de l'eau potable à l'usine de Lachine aurait été compromise, ce qui se traduirait par un manque d'eau pour près de 69 779 personnes pour l'arrondissement Lachine et une partie de l'arrondissement Lasalle. Cette intervention avait comme principaux défis d'assurer la continuité de la production en eau potable pour la population et sécuriser son infrastructure. Dans cette circonstance, le recours par la DEP aux entreprises spécialisées dans leur domaine respectif était primordial pour assurer le succès du plan d'intervention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant total de 393 214,50 \$ taxes incluses sera financée par deux sources de financement distinctes, soit la réserve du budget de fonctionnement du Service de l'eau pour travaux majeurs et imprévus au montant de 316 181,25 \$ et l'autre partie par le budget de fonctionnement de la DEP au montant de 77 033,25 \$.

Portion financée par la réserve du budget de fonctionnement du Service de l'eau pour travaux majeurs et imprévus :

Cette dépense sera financée en partie par la réserve du budget de fonctionnement du Service de l'eau pour les travaux majeurs et imprévus de l'agglomération concerne les items contenu dans le tableau suivant et requiert les crédits approximatifs de 316 181,25 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 285 204,43 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale et sera imputée comme suit :

Nature des travaux	Objet de dépense et description	Estimé des coûts (avant taxes)	Montant (toutes taxes comprises)
Remplacement des disjoncteurs	57402 achats de biens non capitalisés	160 000 \$	183 960,00 \$
Entretien sous-station principale	55402 Entretien infrastructure mun.	20 000 \$	22 995,00 \$
Ventilation et climatisation	57402 achats de biens non capitalisés	25 000 \$	28 743,75 \$
Raccordement permanent d'une génératrice extérieur portative 2000 KW (incluant ingénierie)	57402 achats de biens non capitalisés	70 000 \$	80 482,50 \$
Total		275 000 \$	316 181,25 \$

1030.0010000.103081.04101.57402 293 186,25 \$

AF-Fonds de l'eau- Agglomération; Budget régulier; Usine Lachine, Approv. et traitement de l'eau potable; Achat de bien non capitalisés

1030.0010000.103081.04101.55402 22 995,00 \$

AF-Fonds de l'eau- Agglomération; Budget régulier; Usine Lachine, Approv. et traitement de l'eau potable; Entr. rép. infrastructures municipales

Portion financée par le budget de fonctionnement de la DEP :

La portion financée par le budget d'opération de la DEP concerne les items contenus dans le tableau suivant et requiert les crédits approximatifs de 77 033,25 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 69 486,17 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale et sera imputée comme suit :

Nature des travaux	Objet de dépense et description	Estimé des coûts (avant taxes)	Montant (toutes taxes comprises)
Intervention RDL Electro-solutions	54507 Service tech. scientifique et de génie	3 000 \$	3 449,25 \$
Intervention Eaton	54507 Service tech. scientifique et de génie	3 000 \$	3 449,25 \$
Location génératrice (redondance)	55205 Location véhi. outillage machinerie et informatique	10 000 \$	11 497,50 \$

Location génératrice 3 mois	55205 Location véhi. outillage machinerie et informatique	51 000 \$	58 637,25 \$
Total		67 000 \$	77 033,25 \$

1030.0010000.103081.04101.55205 70 134,75 \$

AF-Fonds de l'eau- Agglomération; Budget régulier; Usine Lachine, Approv. et traitement de l'eau potable; Location Véhic. outillage, machinerie et informatique

1030.0010000.103081.04101.54507 6 898,50 \$

AF-Fonds de l'eau- Agglomération; Budget régulier; Usine Lachine, Approv. et traitement de l'eau potable; Serv. tech scientifique et de génie

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production d'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certains agglomérations*".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant l'absence de pièces de rechange et la vulnérabilité des équipements électriques d'appoints en place, l'usine serait vulnérable à une panne électrique sans la génératrice, et ce, jusqu'à ce que les interventions de fiabilisation soient complétées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 3 juin 2014

Fin prévue des travaux : 30 septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Jean-François MATHIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel L LEBLANC
Chef de division - usines C-J.-Des
Baillets/Lachine

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-10

Perry VENDETTI
Chef de section usine de filtration pierrefonds,
en remplacement d'André Marsan chef de
l'exploitation des usines

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie, en remplacement de Babak
Herischi, directeur, direction de l'eau potable

Approuvé le : 2014-06-11**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice principale

Approuvé le : 2014-06-11



Dossier # : 1143751005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'Insectarium, 4581, rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

La Direction générale adjointe - Développement recommande:
de prendre connaissance de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'Insectarium, 4581, rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-05 14:42

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143751005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'Insectarium, 4581, rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie est présentement en processus de concours d'architecture pour la réhabilitation de l'Insectarium comme legs de la Ville de Montréal pour son 375e anniversaire. L'énoncé ci-joint répond à une demande faite par Espace pour la vie à la Division du patrimoine pour faire l'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce lieu, en collaboration avec les acteurs concernés, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)
 CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'Insectarium, situé au 4581, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé d'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à éclairer les firmes participant au concours et l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie quant à la réhabilitation de l'Insectarium, prévue d'ici 2017, dans le respect des valeurs patrimoniales du lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, le concours d'architecture suivra son cours jusqu'au dévoilement de la firme lauréate en août 2014. L'énoncé sera aussi un outil de référence jusqu'à la livraison du bâtiment.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet énoncé d'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Anne CHARPENTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABERGE
Architecte - planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-02

Nathalie M MARTIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-05-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice

Approuvé le : 2014-05-05



Dossier # : 1143751006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial du Jardin botanique - Secteur du futur pavillon de verre, 4101, rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

La Direction générale adjointe - Développement recommande:
de prendre connaissance de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le Jardin botanique - Secteur du futur pavillon de verre, 4101, rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-05 13:52

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143751006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial du Jardin botanique - Secteur du futur pavillon de verre, 4101, rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie est présentement en processus de concours d'architecture pour la construction d'un pavillon de verre, sur le site du Jardin botanique, comme legs de la Ville de Montréal pour son 375e anniversaire. L'énoncé ci-joint répond à une demande faite par Espace pour la vie à la Division du patrimoine pour faire l'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce lieu, en collaboration avec les acteurs concernés, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)
CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le secteur du futur pavillon de verre au Jardin botanique, 4101, rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé d'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à éclairer les firmes participant au concours et l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie quant à la construction d'un pavillon de verre, sur le site du Jardin botanique, prévue d'ici 2017, dans le respect des valeurs patrimoniales du lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, le concours d'architecture suivra son cours jusqu'au dévoilement de la firme lauréate en août 2014. L'énoncé sera aussi un outil de référence jusqu'à la livraison du bâtiment.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet énoncé d'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Anne CHARPENTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABERGE
Architecte - planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-02

Nathalie M MARTIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-05-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du développement économique

Approuvé le : 2014-05-05